Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

DOSSIER DE PRESSE

Table ronde nationale

pour l'efficacité énergétique

31 mai 2011

Table ronde nationale pour l'efficacité énergétique

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat
Développement durable
Prévention des risques
Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir

Sommaire

Pourquoi consacrer une table ronde nationale à l'efficacité énergétique ?

- ✓ Répondre à l'augmentation des prix de l'énergie : défendre le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises
- ✓ Limiter l'impact sur l'environnement et améliorer notre indépendance énergétique
- ✓ Développer l'innovation

Poursuivre et amplifier l'effort du Grenelle de l'environnement

- ✓ Mobiliser davantage les gisements d'économies d'énergie
- ✓ Faire fonctionner à plein les outils du Grenelle

Table ronde nationale pour l'efficacité énergétique – mode d'emploi

- ✓ Le calendrier de la table ronde nationale
- ✓ Les 3 groupes de travail

Annexes :

La stratégie de la France en matière d'économies d'énergie

Le bilan des politiques et mesures mises en œuvre par la France en terme d'économies d'énergie

Soutien à l'innovation : point d'étape sur les investissements d'avenir

Exemples concrets d'actions en faveur de la sobriété énergétique

Pourquoi consacrer une table ronde nationale à l'efficacité énergétique ?

L'accélération du changement climatique, la raréfaction des énergies fossiles et la concentration de leurs réserves en un nombre de pays toujours plus réduit, l'instabilité des marchés de l'énergie et les augmentations des prix du pétrole, du gaz et de l'électricité rappellent l'urgence du défi énergétique que la France doit relever. L'amélioration de l'efficacité énergétique est une priorité. Pour être durable, notre économie doit diminuer sa dépendance à l'énergie.

Depuis longtemps, de nombreux acteurs, publics, associatifs et privés, œuvrent pour les aider à toujours plus progresser en ce sens. Malheureusement, les marges de manœuvre restent encore souvent mal connues des acteurs et l'action se heurte à des obstacles – tant techniques que sociaux ou culturels. Or une rupture de tendance est nécessaire pour permettre à la France d'effectuer sa « transition » vers une économie quasiment décarbonée à l'horizon 2050.

Le Président de la République a demandé à Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, de lancer une réflexion pour accélérer cette mutation.

La mise en place d'une table ronde nationale sur l'efficacité énergétique devra conduire à des mesures concrètes et partagées permettant d'alléger la facture d'énergie des ménages, de rendre les entreprises plus compétitives, de créer de l'emploi et d'améliorer l'efficacité de l'Etat et des collectivités territoriales.

La table ronde s'attachera ainsi à identifier les potentiels d'amélioration de l'efficacité énergétique dans tous les secteurs.

Engagement de l'Europe pour l'efficacité énergétique

Lors de sa présidence de l'Union européenne, la France qui avait donné un rôle central à la maîtrise de l'énergie et à la production et consommation durables avec le Grenelle de l'environnement a obtenu que soit adopté le paquet énergie-climat. Ce paquet pose les bases en Europe d'une politique de maîtrise de la consommation d'énergie, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de développement des énergies renouvelables sans précédent et sans équivalent au monde, avec des objectifs fixés à l'horizon 2020 :

- augmenter l'efficacité énergétique de l'Union européenne de 20 % entre 2005 et 2020 ;
- réduire les émissions de gaz à effet de l'Union européenne de 20 % par rapport à 1990 ;
- porter à 20 % la part d'énergie renouvelable au sein de l'Union européenne.

Répondre à l'augmentation des prix de l'énergie : défendre le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises

Les prix de l'énergie auprès des consommateurs et particulièrement ceux des énergies fossiles marquent durablement une tendance à la hausse.

Dans ce contexte, l'amélioration de l'efficacité énergétique est un investissement pour réduire les factures des ménages. C'est aussi un moyen efficace d'améliorer les marges de nos entreprises et ainsi de protéger notre économie et nos emplois.

Selon l'INSEE, en avril 2011, **l'indice des prix à la consommation** (IPC) est en hausse de 0,3 %, après une augmentation de 0,8 % en mars. **Sur un an, il s'accroît de 2,1 %. L'accroissement des prix au mois provient de différents facteurs et notamment la forte hausse des prix des produits énergétiques.**

En avril 2011, les produits pétroliers ont augmenté de nouveau (+1,0 %, après +4,0 % en mars ; +17,9 % sur un an), dans le sillage de la hausse des cours du pétrole brut.

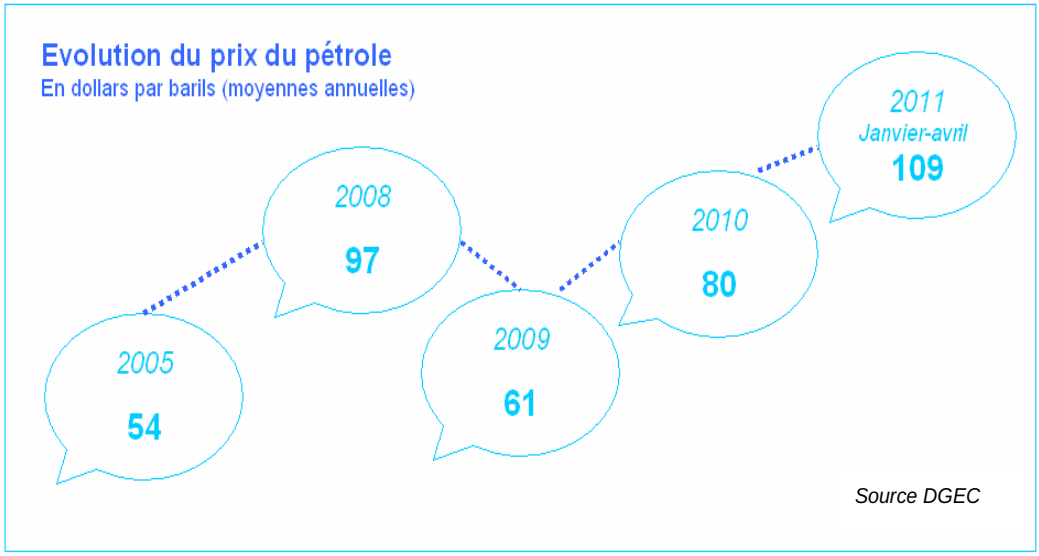

Cette hausse est visible sur les prix des carburants (+1,1 % ; +16,0 % sur un an) et sur ceux des combustibles liquides (+0,5 % ; +27,0 % sur un an). Par ailleurs, les tarifs du gaz de ville ont augmenté de 5,0 % le 1er avril (+10,0 % sur un an). **Au total, en avril 2011, l'énergie a augmenté de 1,3 % (+13,7 % sur un an), après +2,4 % en mars.**

L'énergie est un poste important de consommation des ménages puisqu'il représente en moyenne 8,4 % de leurs dépenses en 2006 : 4,8 % pour leur résidence et 3,6 % pour leur moyen de transport individuel (source INSEE). **En 2006, chaque ménage débourse ainsi en moyenne 2 300 € par an pour payer l'énergie de son logement et le carburant**. Dans le budget des ménages, l'énergie pèse autant que l'habillement ou que les loisirs et la culture.

Les dépenses de chauffage, d'électricité et de carburants varient fortement selon le lieu d'habitation. Ainsi, l'effort énergétique - part allouée aux coûts de l'énergie dans le budget d'un ménage - est près de deux fois plus faible dans l'agglomération parisienne (5,7 % en 2006) qu'en zone rurale (11,3 %). D'une part, les logements sont plus grands en milieu rural et il s'agit le plus souvent de maisons individuelles, ce qui implique une plus grande consommation de chauffage ; d'autre part, le domicile est plus éloigné du lieu de travail en milieu rural, ce qui engendre des dépenses de carburant plus élevées.
Les inégalités d'effort énergétique se sont accrues depuis 25 ans entre ménages modestes et ménages riches, entre ville et campagne et entre types d'habitat.

Focus : la précarité énergétique

Une personne est en situation de précarité énergétique dès lors qu'elle « *éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat* ». On considère généralement qu'un ménage est en précarité énergétique lorsqu'il consacre plus de 10% de ses revenus pour l'énergie.

En France, 3,8 millions de ménages de France métropolitaine sont dans ce cas Près de 70 % de ces ménages sont parmi les plus modestes. Mais les propriétaires (19,5 %), les personnes de 65 ans et plus (25,4 %) et les habitants de maisons individuelles (17,1 %) sont aussi concernés.

En France métropolitaine, 3,5 millions de ménages ont également déclaré avoir souffert du froid dans leur logement au cours de l'hiver 2005. Les principales raisons invoquées par les ménages se plaignant du froid sont relatives à l'état du logement : une mauvaise isolation est citée dans 41 % des cas, une installation de chauffage insuffisante dans 33 % des situations et une panne (ponctuelle, récurrente ou pérenne) de l'installation dans 18 % des cas. Par ailleurs, dans plus d'un cas sur cinq (21,5 %), les ménages limitent leur consommation de chauffage en raison de son coût.

Limiter l'impact sur l'environnement et améliorer notre indépendance énergétique

La maîtrise de la demande énergétique est l'outil le plus efficace pour réduire notre dépendance énergétique et lutter contre les changements climatiques. Selon l'Agence internationale de l'énergie, l'amélioration de notre efficacité représente 50 % de l'effort à consentir en matière de réduction des émissions.

Développer l'innovation

Le renforcement de l'efficacité énergétique des entreprises a pour conséquence le développement d'un marché très favorable autour des économies d'énergie.

La course à l'efficacité énergétique voit en effet émerger de nouvelles solutions technologiques : domotique intelligente, compteurs communicants, solutions pour effacer les consommations d'énergie en heures de pointe, voitures hybrides, matériaux à changement de phase, procédés industriels plus efficaces. En parallèle, se développent de nouveaux services de conseil, d'aide au financement ou d'assurance « efficacité énergétique ».

Dans la logique du soutien des « filières vertes » françaises, l'efficacité énergétique représente donc des opportunités intéressantes de développement pour les entreprises françaises spécialisées dans ce domaine, dont certaines sont déjà des leaders européens.

Focus sur les smart grids

Un Smart Grid est un système électrique capable d'intégrer de manière intelligente les actions des différents utilisateurs, consommateurs et/ou producteurs afin de maintenir une fourniture d'électricité efficace, durable, économique et sécurisée.

Parmi les produits et services concourant à la maîtrise de la demande et une meilleure gestion de l'électricité, il y a :
- les systèmes de comptage : ils comprennent les compteurs communicants, l'infrastructure de communication et le système d'information.
- les services d'analyse et de conseil énergétique : ils peuvent se baser sur les données issues du système de comptage, sur les résultats d'un système de mesure spécifique ou sur des diagnostics effectués dans le cadre de visite du site.
- les équipements de gestion de l'énergie : dans cette catégorie, se trouvent les divers équipements en aval des compteurs allant des simples afficheurs jusqu'aux gestionnaires d'énergie contrôlant une partie des usages en passant par les contrôleurs situés sur les équipements électriques (chauffage, climatisation, luminaires…).

Poursuivre et amplifier l'effort du Grenelle de l'environnement

Les mesures conduites dans le cadre du Grenelle de l'environnement ont permis des avancées majeures en matière d'économies d'énergies mais il reste encore beaucoup à faire.

Mobiliser davantage les gisements d'économies d'énergie

Un gisement d'économie d'énergie, c'est le potentiel d'économie en matière de consommation énergétique dans un domaine donné (bâtiment, transport, etc.).

On peut évaluer ce gisement en comparant la consommation totale de ce domaine et ce qu'elle pourrait être en théorie - dans une situation de référence - si l'accent était mis sur la performance énergétique.

A titre d'exemples :

- Le passage de tout le secteur résidentiel et tertiaire à une consommation moyenne de 80kWh/m2[1] permettrait des économies de l'ordre de 30 Mtep par an (soit un peu moins de la moitié de la consommation actuelle du secteur).
- Dans l'industrie, la somme des économies techniquement réalisables représente environ 10Mtep sur une consommation de 33,4 Mtep.
- Dans le transport, des mesures techniques, organisationnelles, comportementales et économiques pourraient permettre un gisement du même ordre de grandeur (10Mtep / 50).
- La consommation d'électricité spécifique (électro-ménager, équipements électroniques…), en très forte augmentation, représente un gisement potentiel de 5Mtep environ.

La table ronde sera l'occasion d'analyser de façon plus poussée ces différents gisements ainsi que les conditions techniques et économiques de leur mobilisation.

Un exemple : le bâtiment

Représentant 43 % de l'énergie consommée, le bâtiment joue un rôle clé dans la maîtrise de la demande d'énergie. Des leviers existent pour accélérer le mouvement vers des bâtiments plus vertueux. La table ronde devra analyser les freins existants et leviers d'accélération et dégager des propositions concrètes.

Les travaux pourront notamment porter sur les axes suivants :

- Comment renforcer l'efficacité des dispositifs existants pour soutenir les travaux de rénovation dans l'habitat (crédit d'impôt développement durable, éco-prêt à taux zéro) ? Sont-ils suffisants ?
- Comment accélérer la dynamique sur le parc social ?
- Comment accélérer la rénovation des bâtiments tertiaires ?
- Comment dynamiser les contrats de performance énergétique (CPE) ?
- Quelles nouvelles mesures pour former les professionnels et accompagner les entreprises du bâtiment dans une démarche qualité ?
- Comment soutenir la diffusion de compteurs intelligents à l'intention des consommateurs, pour favoriser leur information sur leur niveau de consommation ?
- Comment accompagner l'évolution des usages en termes de maîtrise de la demande de l'énergie ?

[1] A titre de comparaison, elle est aujourd'hui en moyenne de plus de 200 kWh/m2.an pour les logements.

Les nouvelles propositions pourraient être de différentes natures : actions à caractère pédagogique, adaptations au cadre juridique et financier applicable ou encore approches innovantes en matière de financement.

Les missions récentes de Maître PELLETIER sur les aides à la rénovation énergétique et Maître ORTEGA sur le CPE alimenteront les travaux.

Faire fonctionner à plein les outils du Grenelle

L'atteinte effective des objectifs ambitieux du Grenelle reste conditionnée au traitement adéquat de plusieurs « points de vigilance », et notamment :

- **Le rythme réel sur l'ensemble de la période des rénovations du parc des bâtiments existants**. L'atteinte de l'objectif d'une réduction de 38 % des consommations du parc des bâtiments existants à l'horizon 2020 nécessite un rythme de rénovations soutenues sur l'ensemble de la période. Le scénario retenu dans le cadre des groupes de travail du Grenelle prévoyait d'une part des rénovations lourdes des bâtiments les plus consommateurs selon un rythme de 400 000 rénovations par an entre 2013 et 2020 et d'autre part des rénovations intermédiaires de 9 millions de logements ;

- **Le maintien sur l'ensemble de la période d'outils incitatifs puissants soutenant ce rythme de rénovation**, dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint : même si les travaux d'amélioration de la performance des logements sont souvent identifiés comme ayant des coûts d'abattement faibles, voire négatifs, il existe de nombreux autres freins (accès au crédit des ménages, information imparfaite) à la réalisation effective des travaux et qui rendent nécessaires la mise en oeuvre d'outils incitatifs à la rénovation des logements. C'est pourquoi le Grenelle de l'environnement a notamment permis la mise en œuvre de l'éco-prêt à taux zéro et la prolongation du crédit d'impôt développement durable ;

- **La mise en œuvre effective du programme d'investissements prévus dans les infrastructures de transport** : concernant les voyageurs, la réalisation de 800 kilomètres de lignes à grande vitesse (sur les 2000 prévus à l'horizon 2020) a déjà été lancée ainsi que le développement des transports en communs en site propre grâce aux deux appels à projet de 2009 et 2010. Il est essentiel de maintenir ce rythme d'investissement afin d'assurer un report modal massif vers les modes de transports les moins émetteurs ;

- **Le renforcement du report modal de marchandises** : le Grenelle a fixé un objectif très ambitieux d'une part modale du non-routier et du non-aérien de 25 % à l'échéance 2022 (contre 14 % actuellement). Son atteinte nécessitera un effort soutenu ;

- **La capacité effective d'adaptation des filières et des secteurs** (innovation, ruptures technologiques, etc.) ;

- **Le niveau de mobilisation de l'ensemble des acteurs et l'efficacité du dispositif d'accompagnement (formation, changement des comportements, etc.).**

Table ronde nationale pour l'efficacité énergétique – mode d'emploi

La table ronde réunira l'État et les représentants des collectivités locales, des professionnels et de la société civile afin de définir une feuille de route en faveur des économies d'énergie dans tous les secteurs. Elle aboutira à un plan d'action de mesures concrètes et quantifiables recueillant un accord le plus large possible des participants.

Elle sera composée d'une cinquantaine de membres répartis en 7 collèges. Ces collèges ont pour vocation de représenter les acteurs du développement durable : l'Etat, les collectivités locales, les organisations non gouvernementales de l'écologie, les employeurs, les salariés, les consommateurs-usagers et personnalités qualifiées.

Le calendrier de la table ronde nationale

- **31 mai - Lancement de la table ronde nationale**

- **15 juin au 15 novembre - Concertation**
  - 15 juin : installation de la Table ronde nationale sous la présidence de la ministre
  - Fin septembre : point d'étape - réunion sous la présidence de la ministre
  - Début novembre : remise des rapports des groupes de travail
  - Mi-novembre : réunion de la Table ronde nationale sous la présidence de la ministre

- **15 novembre à mi-décembre - Approfondissement des mesures** les plus matures et **consultation du public**

- **Mi-décembre - Conclusions finales**

Les 3 groupes de travail

Trois groupes de travail seront constitués :
- Ménages : comment réduire les factures ?
- Entreprises : comment gagner en compétitivité ?
- Pouvoirs publics : comment être moteur et exemplaire ?

Les groupes de travail ont pour mission de proposer des mesures et de déterminer les éventuels points de blocage. Leur réflexion intègrera les questions spécifiques liées à l'outre-mer et la dimension internationale des sujets abordés.

o Groupe de travail « Ménages : comment réduire les factures ? »

Ce groupe de travail devra traiter des mesures d'économie d'énergies dont les bénéficiaires sont les ménages. Les domaines principaux concernés sont :
- l'habitat / logement
- la mobilité (transports individuels et collectifs)
- les modes de consommation et les biens de consommation…

Le groupe s'attachera à réfléchir aux moyens les plus efficaces de mobiliser les gisements identifiés. Un soin particulier sera apporté à la réflexion sur des mesures ciblées sur la précarité énergétique afin de développer des politiques publiques de maîtrise de l'énergie adaptées aux revenus des Français les plus modestes.

Présidente du groupe de travail : Michèle PAPPALARDO

Diplômée de Sciences-Po, ancienne élève de l'ENA, conseiller-maître à la Cour des comptes Michèle Pappalardo a débuté sa carrière en tant que Directrice du Plan et des Affaires financières de TDF, Télédiffusion de France (1986-1988), avant de devenir Conseillère du président en 1988, puis présidente de la société TDF Radio Services, filiale de TDF, entre 1988 et 1993.

Directrice de cabinet du ministre de l'Environnement, Michel Barnier entre 1993 et 1995, elle devient Directrice générale de l'Administration et du Développement du ministère de l'Environnement en 1995. Haut fonctionnaire de défense du ministère de l'Environnement en 1996, elle est Directrice générale de France 2 entre 1996 et 1999.

Chargée de mission auprès de la ministre de l'écologie et du développement durable et de la secrétaire d'Etat chargée du développement durable, en charge de l'élaboration de la stratégie nationale du développement durable de 2002 à 2003, elle devient en 2003 Présidente de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie (ADEME).

A la fin de son mandat à l'ADEME, en janvier 2008, elle est chargée de préfiguration du commissariat général au développement durable et de mi-2008 à avril 2011, elle est Déléguée interministérielle au Développement durable et Commissaire Générale au Développement durable du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.

Depuis mai 2011, elle est affectée, en tant que conseillère maitre, à la deuxième chambre de la Cour des comptes.

o Groupe de travail « Entreprises : comment gagner en compétitivité ? »

Ce groupe de travail devra traiter des mesures d'économie d'énergies dont les bénéficiaires principaux sont des entreprises, soit en tant qu'entreprises de la « demande », consommatrices d'énergie, soit en tant qu'entreprises de « l'offre », mettant à disposition des solutions pour réaliser des économies.

Les domaines principaux concernés sont :
- le secteur de l'énergie (production, transport, distribution)
- les transports de marchandise, la logistique
- les métiers du bâtiment
- le rôle du secteur bancaire et assurantiel
- la consommation énergétique des employés (plans de déplacement d'entreprise...) et des bâtiments (entrepôts, bureaux...)
- les productions industrielles fortement consommatrices d'énergie
- l'éco-conception…

Le groupe s'attachera à réfléchir aux moyens les plus efficaces de mobiliser les gisements identifiés : réglementation, incitations financières, sensibilisation, formation, soutien à la R&D...

Président du groupe de travail : Pierre-François Mourier

Nommé en 2002 maître des requêtes au Conseil d'Etat, Pierre-François Mourier y traite notamment d'affaires relatives aux questions d'éducation, d'enseignement supérieur et de recherche : c'est ce qui l'amène en 2003 à collaborer au cabinet de Xavier Darcos, ministre de l'enseignement scolaire. Puis, auprès de François Fillon, alors ministre de l'éducation nationale, il participe en 2004 et 2005 à l'élaboration d'une loi d'orientation et de programme sur la recherche.

A partir de juin 2005, il rejoint le cabinet du Président de la République où il occupe successivement les fonctions de conseiller chargé des études et des discours puis de conseiller pour l'éducation et la culture.

En juillet 2007, il est nommé Consul général de France à San Francisco, au coeur de l'« écosystème » de recherche et d'innovation américain. En tant que représentant de la France dans le Pacifique Nord-Ouest, et sous l'autorité de notre Ambassadeur à Washington, il développe les relations économiques, académiques et culturelles entre la France et les dix Etats de sa circonscription. De retour en France, il publie (en collaboration avec Bernard Belloc) un essai sur la Silicon Valley, l'Académie au Pays du Capital (Presses universitaires de France, janvier 2011).

Il est depuis mai 2010 Directeur général adjoint du Centre d'analyse stratégique, organisme placé auprès du Premier ministre, et qui a pour mission d'éclairer le Gouvernement dans la définition et la mise en œuvre de ses orientations stratégiques en matière économique, sociale, environnementale ou culturelle.

o Groupe de travail « Pouvoirs publics : comment être moteur et exemplaire ? »

Les pouvoirs publics jouent un rôle primordial en matière d'efficacité énergétique, non seulement à travers la gestion de leur patrimoine et leurs activités directes, mais aussi dans le cadre de l'exercice de leurs compétences (en matière d'urbanisme par exemple pour ce qui concerne les collectivités).

Le groupe de travail structurera sa réflexion autour des 4 axes suivants :

- L'amélioration des dispositifs autour de la commande publique ;
- L'amélioration de la consommation énergétique des bâtiments (tertiaire public) et des flottes de véhicules ;
- L'amélioration des politiques d'aménagement ;
- La dynamique des plans d'action locaux (freins et leviers d'accélération).

Le groupe s'attachera à réfléchir aux moyens les plus efficaces de mobiliser les gisements identifiés, avec une articulation entre les différentes échelles territoriales du national au communal.

Président du groupe de travail : Albéric de MONTGOLFIER

Sénateur depuis le 21 septembre 2008, Albéric de MONTGOLFIER est membre de la commission des finances, conseiller municipal de Terminiers, président du conseil général d'Eure-et-Loir et président de la Communauté de communes de la Beauce d'Orgères.

ANNEXES

La stratégie de la France en matière d'économies d'énergie

Le bilan des politiques et mesures mises en œuvre par la France en terme d'économies d'énergie

✓ La maîtrise de la demande en énergie

- Les certificats d'économies d'énergie
- L'éco-conception des produits liés à l'énergie

✓ Le secteur du résidentiel-tertiaire

- Dans le bâtiment neuf, la réglementation thermique 2012
- Dans le bâtiment neuf, et le bâtiment existant, un outil de communication et d'aide à la décision pour les ménages : le diagnostic de performance énergétique (DPE)
- Dans le bâtiment neuf et le bâtiment existant : le crédit d'impôt développement durable (CIDD)
- Dans le bâtiment existant seulement: l'éco-prêt à taux zéro (Eco-PTZ)
- Dans le bâtiment existant : l'éco-prêt logement social (Eco-PLS)

✓ Le secteur des transports

- L'engagement national pour le fret ferroviaire
- Le développement du transport collectif
- Le bonus-malus automobile
- La mobilité douce et active

✓ Le secteur de l'industrie

- Le système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE)
- L'innovation technologique et les pôles de compétitivité
- Les filières vertes : la France s'est engagée dans l'organisation des filières industrielles d'avenir

✓ Etat exemplaire et collectivités territoriales

- Circulaire Etat exemplaire
- Territorialisation des politiques climatiques et énergétiques

✓ Le secteur de l'agriculture

- Le plan de performance énergétique des exploitations agricoles

✓ Sensibilisation, information, formation

- Espaces Info Energie
- Formation au bilan carbone

✓ Lutte contre la précarité

Soutien à l'innovation : point d'étape sur les investissements d'avenir

Exemples concrets d'actions en faveur de la sobriété énergétique

La stratégie de la France en matière d'efficacité énergétique

Des objectifs ambitieux

La France s'est engagée au niveau européen à respecter un double objectif :

- La directive 2006/32/CE du 5 avril 2006 relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques (ESD) **fixe un objectif d'économies d'énergies de 9% à horizon 2016**.

- La France s'est également engagée à respecter les termes du **paquet énergie-climat conclu en 2008 prévoyant une amélioration de 20% de l'efficacité énergétique** de l'Union Européenne en 2020.

En 2007, **le Grenelle de l'environnement** a renforcé la politique énergétique de la France, en fixant des objectifs très ambitieux dans tous les secteurs de l'économie, et notamment :

- La maîtrise de la demande en énergie dans le bâtiment, à travers un programme de ruptures technologiques dans le bâtiment neuf et un chantier de rénovation énergétique radicale dans l'existant. Dans le neuf, les **bâtiments basse consommation seront généralisés dès 2012,** et les bâtiments à énergie positive en 2020. **Dans l'existant, un objectif de réduction de 38 % des consommations d'ici 2020 a été fixé** ;

- Le développement accéléré des **modes de transport non routier et non aérien**. Un ensemble de mesures est mis en place pour encourager les reports de trafic vers les modes de transport les moins émetteurs de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques et pour améliorer l'efficacité des modes de transport utilisés.

Une intensité énergétique parmi les plus faibles de l'UE

La France possède une intensité énergétique finale (consommation d'énergie rapportée au produit intérieur brut) parmi les plus faibles de l'Union Européenne. Le schéma ci-dessous présente la position de la France au sein des pays de l'Union Européenne en termes d'intensité énergétique finale en 2008.

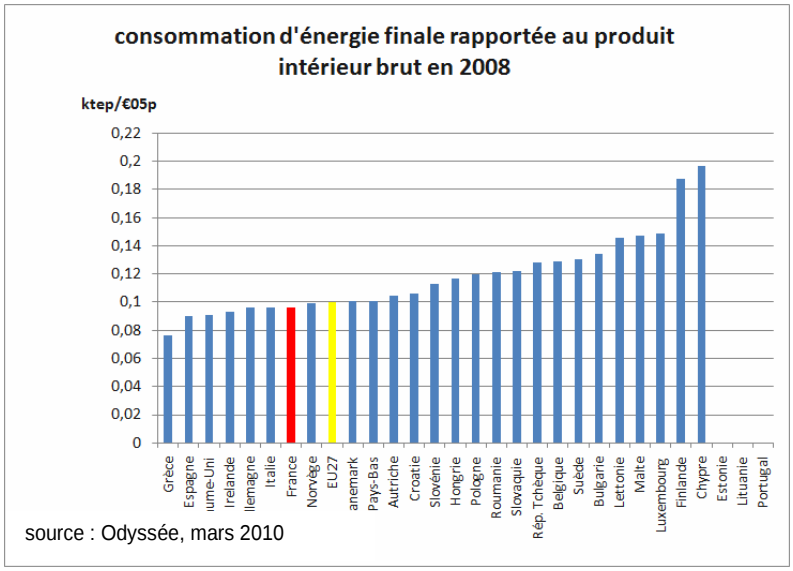

source : Odyssée, mars 2010

Une consommation d'énergie finale stable

La consommation d'énergie finale de la France (corrigée des variations climatiques) a été quasiment stable entre 2001 et 2008, autour de 160 Mtep par an, **traduisant ainsi l'efficacité des politiques publiques en faveur de l'amélioration de l'efficacité énergétique** de la France. Auparavant, entre 1990 et 2000, elle s'accroissait de + 1,1 % par an.

L'année 2009 marque une rupture, avec une baisse de 3 % amenant la consommation d'énergie finale à environ 155,9 Mtep. La crise financière et économique joue un rôle important dans la baisse de la consommation d'énergie finale constatée en 2009.

Évolution de la consommation d'énergie finale corrigée des variations climatiques par secteur (En Mtep)

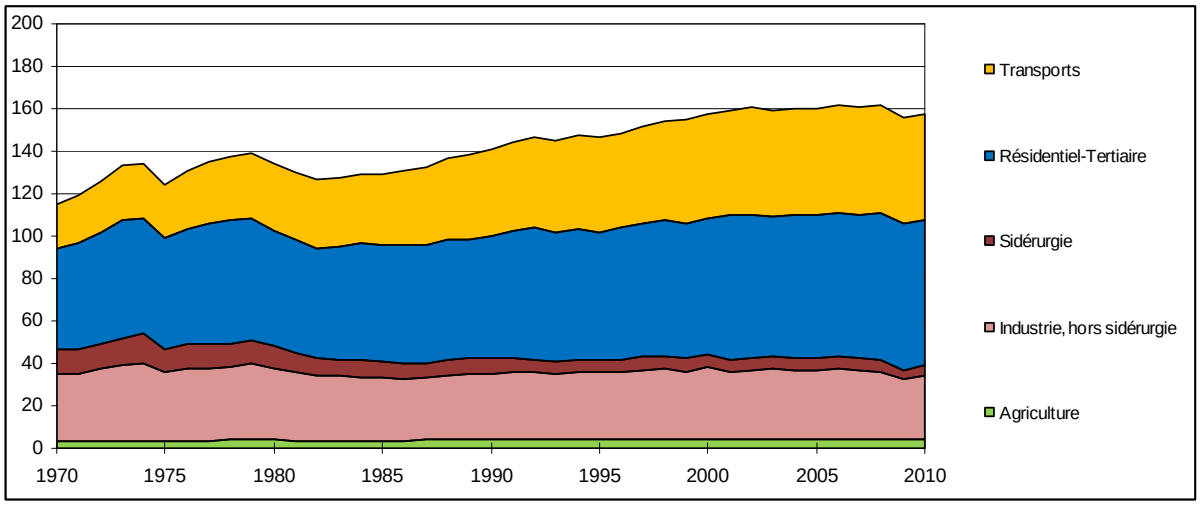

Source : SOeS, bilan de l'énergie 2010

Les principaux postes de consommation sont les suivants :

- le résidentiel - tertiaire : 68,7M tep soit 44% du total ;
- les transports : 49,8 Mtep soit 31,9 % du total ;
- l'industrie : 33,4 Mtep soit 21,4% du total ;
- le secteur agricole : 4,1M tep soit 2,6% du total.

Evaluation des mesures du Grenelle en matière d'efficacité énergétique

➢ Les économies d'énergie estimées en 2020

La France a choisi d'évaluer le volume des économies d'énergie atteint en 2020par un exercice de scénarios prospectifs « Énergie Climat Air ».

Deux scénarios sont utilisés pour calculer le volume d'économies d'énergie réalisé en 2020 :

- **le scénario « pré-grenelle » (PG),** scénario tendanciel estimant l'évolution de la consommation d'énergie de la France en l'absence des objectifs et mesures décidés lors du Grenelle de l'Environnement,

- le scénario « avec mesures supplémentaires » (AMS), scénario fondé sur la modélisation de l'impact de l'ensemble des mesures décidées à l'été 2010, et des objectifs sectoriels inscrits dans la loi suite au Grenelle de l'environnement.

Les économies d'énergie réalisées à une date donnée sont estimées par la différence entre les consommations d'énergie finale du scénario PG et du scénario AMS, hors installations soumises à

la directive Système Communautaire d'Echange de Quotas d'Emissions (SCEQE), carburants utilisés pour le transport aérien et les soutes maritimes internationales[2].

➢ Limites

Le scénario PG est calé sur des données (indicateurs d'efficacité énergétique, structure du parc de consommation par combustible, …) datant pour certaines de 2008 ou 2009, notamment dans le secteur des transports. Il intègre donc déjà l'impact de certaines mesures mises en place suite au Grenelle de l'Environnement sur l'efficacité énergétique des secteurs concernés. A titre d'exemple, l'effet du bonus-malus automobile sur la consommation moyenne des véhicules particuliers neufs entre 2007 et 2009 est déjà pris en compte dans le scénario PG. Le scénario PG représente donc une minoration de l'évolution tendancielle des consommations d'énergie de la France en l'absence du Grenelle de l'Environnement.
Au-delà de ce point précis, les scénarios sont un exercice prospectif et intègrent les limites inhérentes à toute modélisation de la demande d'énergie ; les résultats dépendent fortement des hypothèses prises pour estimer l'impact des différentes mesures sur la consommation d'énergie.

➢ Résultats

Le graphique ci-dessous présente l'évolution historique de la consommation totale d'énergie finale de la France entre 1990 et 2009, puis les évolutions prospectives entre 2009 et 2020 selon les scénarios PG et AMS.

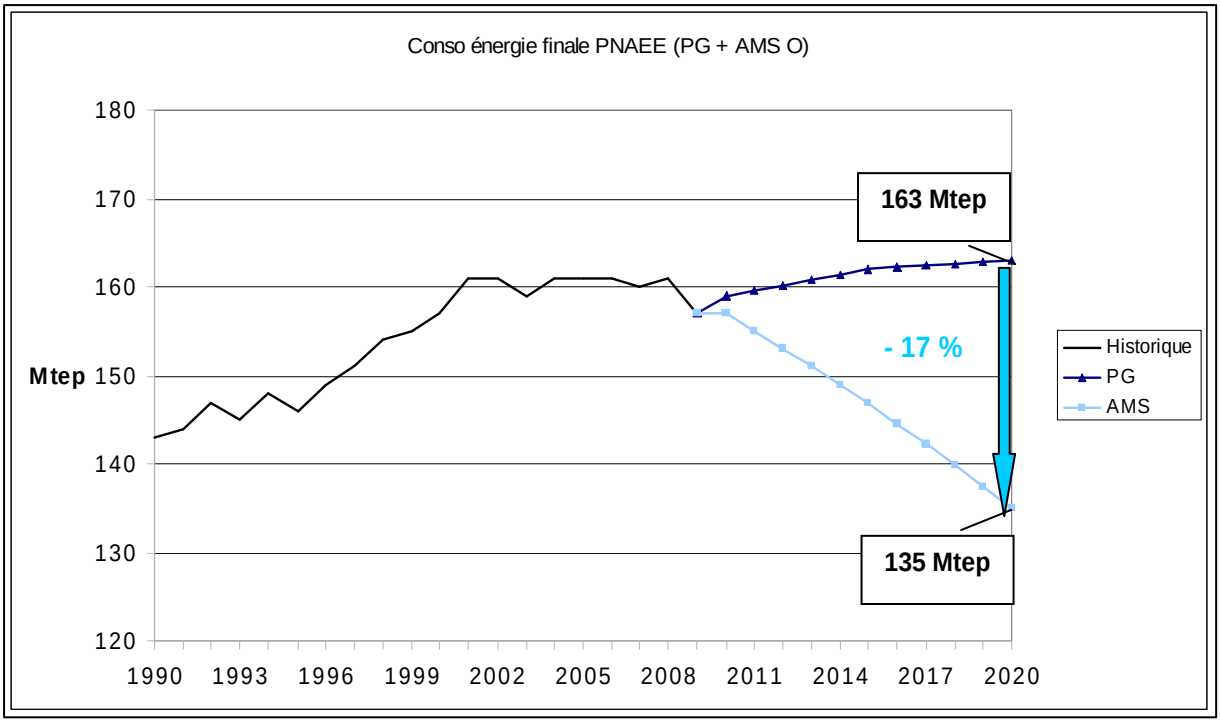

Évolution des consommations d'énergie finale de la France entre 1990 et 2020, selon les scénarios PG et AMS (sources : historique : SOeS, base de donnée Pégase ; scénarios PG et AMS : étude Enerdata, mars 2011)

2Conformément à la directive 2006/32/CE. L'installation de panneaux solaires thermiques étant considérée par la directive comme une source d'économie d'énergie, la consommation d'énergie à partir de solaire thermique, comptabilisée à l'origine dans les scénarios comme une consommation d'énergie finale, a été soustraite de la consommation d'énergie finale totale. Cela n'a pas été le cas pour l'électricité produite localement (solaire photovoltaïque, ...), qui en France est très majoritairement injectée sur le réseau sans autoconsommation.

La mise en œuvre de la stratégie de la France en terme d'efficacité énergétique permet de porter la consommation nationale d'énergie finale à 135 Mtep à l'horizon 2020, contre 163 Mtep dans le scénario à caractère tendanciel pré-Grenelle, soit une réduction en valeur relative de 17 %.

Le tableau ci-dessous détaille les résultats obtenus en termes d'économies d'énergie finale en 2020, hors consommations du secteur SCEQE, du secteur aérien, des soutes internationales et d'énergie solaire thermique.

[Mtep]	2009*	2020	Économies d'énergie en 2020
Scénario PG	**137,8**	**139,9**	
Secteur résidentiel-tertiaire	68,7	75,0	
Secteur transports	48,3	42,0	
Secteur industriel	16,8	19,8	
Autres (agriculture, BTP, ...)	4,1	3,2	
Scénario AMS	**137,8**	**111,4**	**28,4**
Secteur résidentiel-tertiaire	68,7	50,0	24,9
Secteur transports	48,3	38,8	3,2
Secteur industriel	16,8	19,4	0,3
Autres (agriculture, BTP, ...)	4,1	3,2	0

**Source : bilan énergétique de la France, SOeS*

Évaluation des économies d'énergie réalisées en et 2020 à partir des consommations d'énergie finale de la France selon les scénarios PG et AMS, hors consommations du secteur SCEQE, du secteur aérien, des soutes maritimes internationales et d'énergie solaire thermique.

Le bilan des politiques et mesures mises en œuvre par la France en terme d'économies d'énergie

Les actions présentées ci-dessous sont quelques exemples de mesures phares par secteur.

Les gains présentés pour chaque mesure sont exprimés :

- **en millions de tonnes équivalent pétrole** (Mtep) pour les mesures contribuant à réduction de consommation d'énergie.

- **en millions de tonnes équivalent CO2** (Mteq CO2) pour les mesures contribuant à la réduction des gaz à effet de serre

La maîtrise de la demande en énergie

Après deux décennies de croissance, la consommation d'énergie finale totale de la France (corrigée des variations climatiques) a été quasiment stable entre 2001 et 2008, autour de 160 Mtep par an, traduisant ainsi l'efficacité des politiques publiques en faveur de l'amélioration de l'efficacité énergétique de la France. L'année 2009 marque une rupture principalement liée à la crise économique, avec une baisse de 3 % qui amène la consommation d'énergie finale à environ 155,9 Mtep.

Par ailleurs, les émissions du secteur des industries de l'énergie (production d'électricité, chauffage urbain, raffinage) s'élèvent à 66 Mt CO2 équivalent en 2009, soit 13 % des émissions totales de la France.

o Les certificats d'économies d'énergie

Le système des certificats d'économies d'énergie est un dispositif innovant imposant aux fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, fioul, chaleur, etc.) de développer les économies d'énergie. Les vendeurs d'énergie, appelés les « obligés », s'acquittent de leurs obligations par la détention d'un volume équivalent de certificats. Ils choisissent librement les incitations qu'ils vont entreprendre (prime pour l'acquisition d'un équipement, diagnostic gratuit, etc.) et reçoivent des certificats lorsque ces actions ont un rôle moteur dans la réalisation par le consommateur de travaux d'économies d'énergie. Ils peuvent aussi obtenir des certificats auprès d'autres acteurs, appelés les « éligibles » qui peuvent également obtenir des certificats en contrepartie des actions qu'ils mènent, comme les collectivités territoriales, l'ANAH et les bailleurs sociaux. La fixation d'un objectif d'économies d'énergie ambitieux doit favoriser des comportements vertueux et développer le secteur des prestations d'économies d'énergie.

Suite au succès rencontré au cours de la première période (1er juillet 2006 – 30 juin 2009), le dispositif des certificats d'économies d'énergie entre à présent dans une phase de maturité et d'accélération, avec un objectif de 345 TWh pour la période 2011-2013, soit une multiplication par plus de 6 des ambitions de la première période.

La deuxième période voit par ailleurs :
- un élargissement du dispositif : s'y ajoutent les ventes de carburants automobiles afin de stimuler davantage les économies d'énergie dans les transports (éco conduite, transport combiné, transports en commun, pneus verts, etc.) ;
- le renforcement des actions de lutte contre la précarité énergétique : les fournisseurs d'énergie devront réaliser une part de leurs obligations en faveur de la réduction de la consommation énergétique des ménages les plus défavorisés

Résultats concrets

Sur la première période, entre 2006 et 2009, les objectifs ont été largement dépassés :65,2 TWh cumulés actualisés d'économies d'énergie en 3 ans (contre une cible de 54 TWh), soit l'équivalent de 80 % de la production annuelle d'un réacteur nucléaire ;
- 3,9 milliards d'euros d'investissements dans des travaux d'économies d'énergie (550 000 chaudières à condensation, pompes à chaleurs, etc. ; 340 000 travaux d'isolation, etc.) ;
- une réduction de la facture d'énergie pour les consommateurs de 4,3 milliards d'euros sur la durée de vie des équipements et des travaux ;
- une réduction des émissions de CO2 de 1,83 millions de tonnes par an (soit l'équivalent des émissions annuelles de plus d'1 million de véhicules).

Les gains

Première et deuxième période :
- réduction de la consommation d'énergie finale de 2,59 Mtep
- une réduction des émissions de GES de 6,9 MteqCO2 en 2020

Zoom sur… la formation

Par ailleurs, le dispositif des certificats d'économies d'énergie prévoit la délivrance de certificats dans le cadre de la réalisation :

- d'actions de formation des professionnels du secteur du bâtiment aux économies d'énergie : ainsi, le dispositif de formation FEEBat (Formation aux Economies d'Energie des entreprises et artisans du Bâtiment) a formé à ce jour près de 29000 stagiaires avec un retour positif des professionnels et des clients. Ce dispositif permet aux professionnels d'apprendre à rénover les bâtiments pour les rendre plus économes en énergie. Une première étude d'impact a révélé que 95% des particuliers sont satisfaits des prestations proposées par les entreprises et artisans formés FEEBat. Cette formation bénéficie également aux professionnels, qui peuvent gagner de nouveaux marchés et fidéliser leurs clients : 87% des stagiaires formés ont en effet été identifiés comme proactifs dans la promotion des économies d'énergie. En juin 2010, l'ADEME a réaffirmé son soutien à ce dispositif en signant, aux côtés du Ministère du Développement Durable, d'EDF et des fédérations professionnelles, la convention FEEBat qui fixe un objectif de 120 000 stagiaires d'ici fin 2012. www.feebat.org

- de travaux d'ingénierie. Ces travaux visent à élaborer des documents techniques destinés à accompagner les entreprises et artisans du secteur du bâtiment dans la rénovation, la maintenance et la construction de bâtiments conformes aux objectifs énergétiques du Grenelle de l'environnement (bâtiments neufs à basse consommation et/ou à énergie positive, rénovation énergétique lourde de bâtiments existants, « Règles de l'Art, Bâtiment Grenelle 2012 »).

o L'éco-conception des produits liés à l'énergie

La directive-cadre 2005/32/CE, remplacée par la directive-cadre 2009/125/CE, établit un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'éco-conception applicables aux produits consommateurs d'énergie ou liés à l'énergie. Ces mesures sont soit d'ordre générique, comme des exigences environnementales, soit des mesures plus spécifiques, comme la fixation d'une performance minimum d'efficacité énergétique. Les mesures peuvent être fixées par règlement ou par accord volontaire.
Les mesures adoptées jusqu'à présent par règlement portent par exemple sur les modes veille et arrêts des appareils, sur l'éclairage des rues et des bâtiments tertiaires, sur les alimentations et chargeurs électriques, sur l'éclairage domestique, sur les moteurs électriques, sur les circulateurs, sur les appareils de froid, …

Au niveau national, concernant les lampes, une convention nationale entre l'État français et les distributeurs a été signée afin d'anticiper le calendrier de retrait du marché français des lampes les moins performantes.

Résultats concrets

Mesures adoptées et économies annuelles attendues à l'horizon 2020 à l'échelle de l'Union européenne :
- modes veilles et arrêt : 35 TWh, 14 Mt CO2
- éclairage des rues et des bâtiments tertiaires : 38 TWh, 15 Mt CO2
- décodeurs numériques simples : 9 TWh, 3,5 Mt CO2
- alimentations et chargeurs électriques : 9 TWh, 4 Mt CO2
- éclairage domestique (interdiction des lampes à incandescence) : 39 TWh, 15,5 Mt CO2
- moteurs électriques : 135 TWh, 54 Mt CO2
- circulateurs : 23 TWh, 11 Mt CO2
- appareils de froid (réfrigérateurs, congélateurs, appareils combinés) : 6 TWh, 2,5 Mt CO2
- téléviseurs : 43 TWh, 17,5 Mt CO2
- lave-linge : 2 TWh, 1 Mt CO2

Soit au total 339 TWh (un peu moins que l'équivalent de la consommation d'électricité du Royaume-Uni) et 138 Mt CO2 !

Par ailleurs, des économies supplémentaires sont attendues dans d'autres régions du monde, car la production de certaines catégories d'équipements commercialisés sur le marché mondial répond à des spécifications identiques.

Les gains

La mise en œuvre du règlement de la directive écoconception sur l'interdiction des lampes à incandescence permet :
- une réduction des consommations d'énergie finale annuelles de 0,75 Mtep en 2020
- une réduction des émissions de GES de 4,05 Mt eq CO2 en 2020La mise en œuvre du règlement de la directive écoconception sur l'interdiction des lampes à incandescence permet :
- une réduction des consommations d'énergie finale annuelles de 0,75 Mtep en 2020
- une réduction des émissions de GES de 4,05 Mteq CO2 en 2020

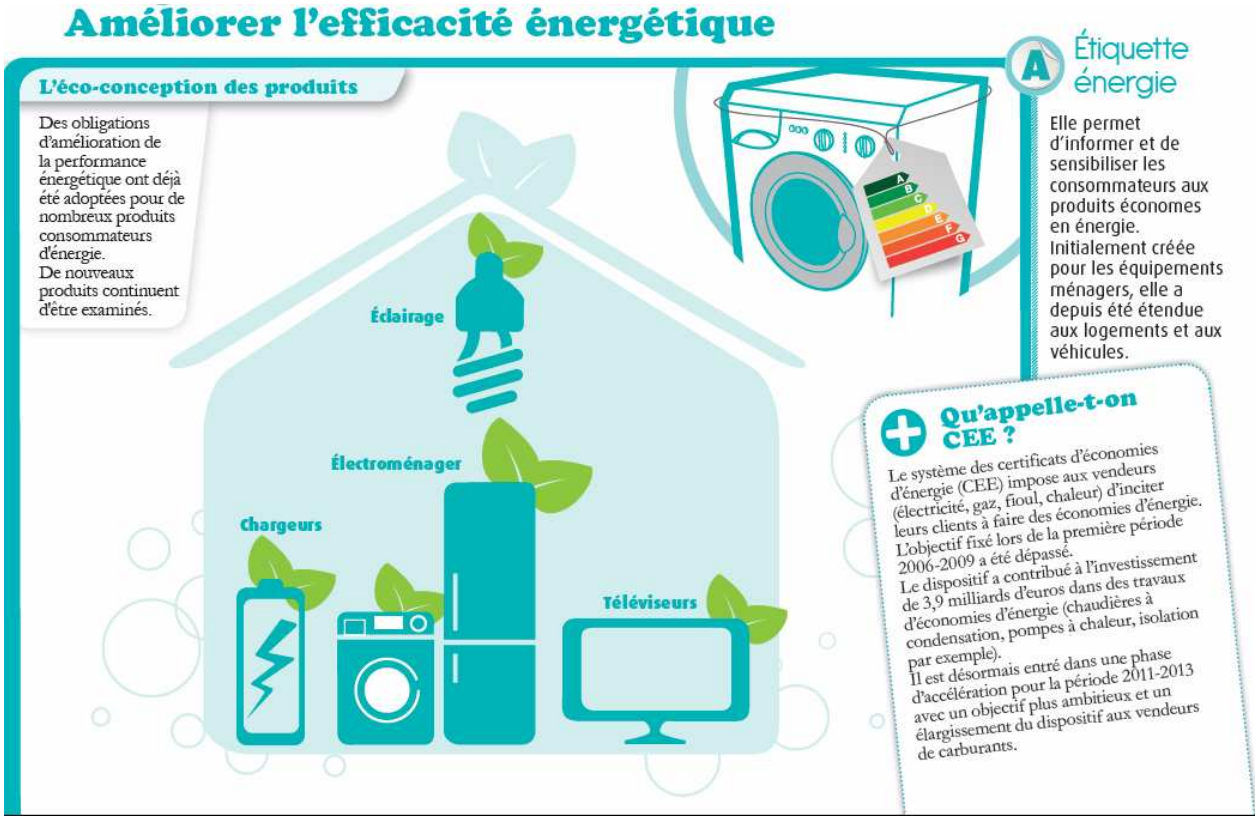
Améliorer l'efficacité énergétique
L'éco-conception des produits
Des obligations d'amélioration de la performance énergétique ont déjà été adoptées pour de nombreux produits consommateurs d'énergie.
De nouveaux produits continuent d'être examinés.
Éclairage
Électroménager
Chargeurs
Téléviseurs
Étiquette énergie
Elle permet d'informer et de sensibiliser les consommateurs aux produits économes en énergie.
Initialement créée pour les équipements ménagers, elle a depuis été étendue aux logements et aux véhicules.
Qu'appelle-t-on CEE ?
Le système des certificats d'économies d'énergie (CEE) impose aux vendeurs (électricité, gaz, fioul, chaleur) d'inciter leurs clients à faire des économies d'énergie.
L'objectif fixé lors de la première période 2006-2009 a été dépassé.
Le dispositif a contribué à l'investissement de 3,9 milliards d'euros dans des travaux d'économies d'énergie (chaudières à condensation, pompes à chaleur, isolation par exemple).
Il est désormais entré dans une phase d'accélération pour la période 2011-2013 avec un objectif plus ambitieux et un élargissement du dispositif aux vendeurs de carburants.

Le secteur du résidentiel-tertiaire

Le résidentiel-tertiaire représente environ 42 % de la consommation d'énergie finale de la France et près du quart des émissions de gaz à effet de serre (GES).

L'amélioration des performances énergétiques des bâtiments est incontournable pour atteindre les objectifs fixés en terme : d'efficacité énergétique ; de réduction de gaz à effet de serre ; de développement des énergies renouvelables.

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, la France a ainsi défini des objectifs très ambitieux :
- pour les constructions neuves, la généralisation des bâtiments basse consommation (BBC) d'ici à 2012 et des bâtiments à énergie positive à l'horizon 2020 ;
- pour le parc des bâtiments existants, une réduction de 38 % des consommations d'énergie primaire. L'objectif est d'atteindre une consommation moyenne d'énergie primaire de 150 kWhep/m²/an pour une moyenne actuelle de 240 kWhep/m²/an.

Comprendre le chiffre

Au total les bâtiments représentent de l'ordre du quart des émissions de GES de la France. Ces émissions sont la somme :
- des émissions directes des secteurs résidentiel et tertiaire, soit 18 % des émissions totales de la France en 2009
- des émissions liées à la production d'électricité consommée dans ces bâtiments (chauffage électrique, consommation des appareils ménagers...)

o Dans le bâtiment neuf : la réglementation thermique 2012

Cette nouvelle réglementation thermique vient renforcer les exigences concernant la performance énergétique des bâtiments neufs. Tous les nouveaux bâtiments dont le permis de construire aura été déposé après le 1er janvier 2013 devront avoir en moyenne une consommation d'énergie primaire inférieure à un seuil de 50 kWhep/(m2.an). L'exigence de 50 kWh/(m2.an) porte sur les consommation de chauffage, de refroidissement, d'éclairage, de production d'eau chaude sanitaire et d'auxiliaires (ventilateurs, pompes). Ce seuil est par ailleurs modulé selon la localisation géographique, l'altitude, le type d'usage du bâtiment, la surface moyenne des logements et les émissions de gaz à effet de serre pour le bois-énergie et les réseaux de chaleur ou de froid faiblement émetteurs.

Cette obligation devra être appliquée par anticipation dès le 28 octobre 2011 pour les bâtiments de bureaux, d'enseignement primaire et secondaire, d'accueil de la petite enfance et les bâtiments d'habitation construits en zone ANRU.

Résultats concrets

Le label BBC (Bâtiment Basse Consommation) a permis de préfigurer la réglementation thermique 2012.
Près de 100 000 logements ont déposé une demande de label BBC en 2010. A titre de comparaison, on en comptait environ 20 000 en 2009 et moins de 3 000 en 2008.

Les gains

Sur la période 2013-2020 pour le résidentiel seul :
- réduction de la consommation d'énergie primaire de 150 milliards de kWh,
- réduction des émissions de CO2 d'environ 24 millions de tonnes.

o Dans le bâtiment neuf, et le bâtiment existant, un outil de communication et d'aide à la décision pour les ménages : le diagnostic de performance énergétique (DPE)

Le DPE, diagnostic de performance énergétique, mis en place en 2006, constitue un grand progrès dans l'information des propriétaires et locataires de logements. Il permet à chaque ménage qui achète, loue ou construit un logement de mieux évaluer sa consommation énergétique et son coût, de mesurer l'impact sur l'effet de serre et de disposer de conseils pour maîtriser sa consommation d'énergie.
Le diagnostic de performance énergétique est établi par un professionnel certifié et se traduit par un document qui donne 4 informations principales :

- ✓ une description des principales caractéristiques du bâtiment et de ses équipements thermiques ;
- ✓ une estimation de la consommation annuelle d'énergie et de son coût, et un classement de la consommation au m² selon le principe de l' « étiquette énergie » (échelle de A à G) ;
- ✓ l'indication de la quantité de CO2 émise du fait de cette consommation, avec un classement selon une « étiquette climat » ;
- ✓ des recommandations pour maîtriser les consommations d'énergie, en particulier les travaux qui pourraient être réalisés pour améliorer la performance énergétique du bâtiment.

Dans le cadre du Grenelle Environnement, la généralisation du DPE a été décidée dès 2007.

Le DPE constitue désormais une avancée considérable dans l'amélioration de l'information des propriétaires comme des locataires puisque depuis le 1er janvier 2011, il est obligatoire d'afficher le classement énergétique d'un bien dans les annonces immobilières. Grâce au DPE, la valeur verte devient une caractéristique essentielle pour l'achat ou la location d'un bien immobilier, à telle enseigne que, pour consacrer cette avancée, le Gouvernement a engagé, le 27 octobre 2010, une large concertation avec les professionnels pour définir un plan de fiabilisation en cours de réalisation.

o Dans le bâtiment neuf et le bâtiment existant : le crédit d'impôt développement durable (CIDD)

Depuis 2005, et la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique, les particuliers peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt pour l'achat de matériaux ou d'équipements les plus performants en matière d'économies d'énergie (dans les bâtiments existants uniquement) ou de production d'énergie d'origine renouvelable (dans les bâtiments neufs et existants).

Suite au Grenelle de l'environnement, le projet de loi de finances pour 2009 a prolongé ce dispositif jusqu'à fin 2012 et l'a étendu aux propriétaires bailleurs. Depuis sa création, la liste des équipements éligibles au CIDD ainsi que les taux dont ils bénéficient sont régulièrement révisés afin d'accélérer le rythme des rénovations thermiques « intermédiaires »
La dépense CIDD moyenne représente un montant de 6000 euros et permet de gagner par exemple 30% sur la consommation si on remplace une chaudière obsolète par une chaudière à condensation de dernière génération (plus encore si le logement était équipé de convecteurs électriques) ; l'isolation des combles dans une maison des années 60 d'environ 100 m² dans les Ardennes ou le Nord de la France permet également de gagner au moins 30% de consommation ; enfin dans les immeubles collectifs très vitrés des années d'après guerre le double vitrage fait également gagner au moins 30% sur la consommation.
Le CIDD permet également de favoriser le recours aux technologies les plus performantes.

Résultats concrets

Plus de 5,5 millions de ménages bénéficiaires entre 2005 et 2009

Les gains

A l'horizon 2020, la mise en oeuvre du CIDD sur 2005-2012 :
- réduction de la consommation d'énergie finale de 1,43 Mtep
- réduction des émissions de 6,52 MteqCO2

o Dans le bâtiment existant seulement : l'éco-prêt à taux zéro (Eco-PTZ)

L'Eco-prêt à taux zéro est un prêt destiné à financer des travaux d'amélioration de la performance thermique des logements existants antérieurs à 1990 et utilisés en tant que résidence principale.

Disponible depuis le 1er avril 2009, il est destiné aux particuliers propriétaires occupants ou bailleurs pour financer des travaux lourds qui permettront de faire sensiblement diminuer la consommation énergétique des logements existants les moins performants. Ce prêt, d'une durée de remboursement de dix ans, est plafonné à une valeur qui dépend de l'option choisie (bouquet de travaux ou limitation de la consommation après travaux sur la base d'un calcul) et qui peut atteindre 30 000 €.

Dans son option "bouquet de travaux de rénovation", privilégiée par la majorité des emprunteurs, les travaux doivent consister en la combinaison d'au moins deux actions sur un total de six actions éligibles, relatives à des travaux d'isolation et d'installation d'équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire performants ou utilisant une source d'énergie renouvelable.

Résultats concrets

A fin 2010, 150 000 éco-PTZ émis depuis l'origine

Les gains

A l'horizon 2020, la mise en oeuvre de l'éco-PTZ sur 2009-2013 :
- réduction de la consommation d'énergie finale de 0,81 Mtep
- réduction des émissions de 1,89 MteqCO

o Dans le bâtiment existant : l'éco-prêt logement social (Eco-PLS)

Mis en place suite au Grenelle de l'environnement, l'éco-prêt logement social est un prêt au taux fixe bonifié de 1,9 % sur une durée de 15 ans ou de 2,35% sur une durée de 20 ans.
Il est accessible aux organismes HLM, aux SEM ou aux communes possédant ou gérant des logements sociaux dans le cadre de la rénovation thermique de logements « énergivores ».

Résultats concrets

88000 éco-prêts logement social distribués à fin avril 2011

Les gains

Réduction de la consommation d'énergie finale de 0,08 Mtep
Réduction des émissions de 0,21 MteqCO2

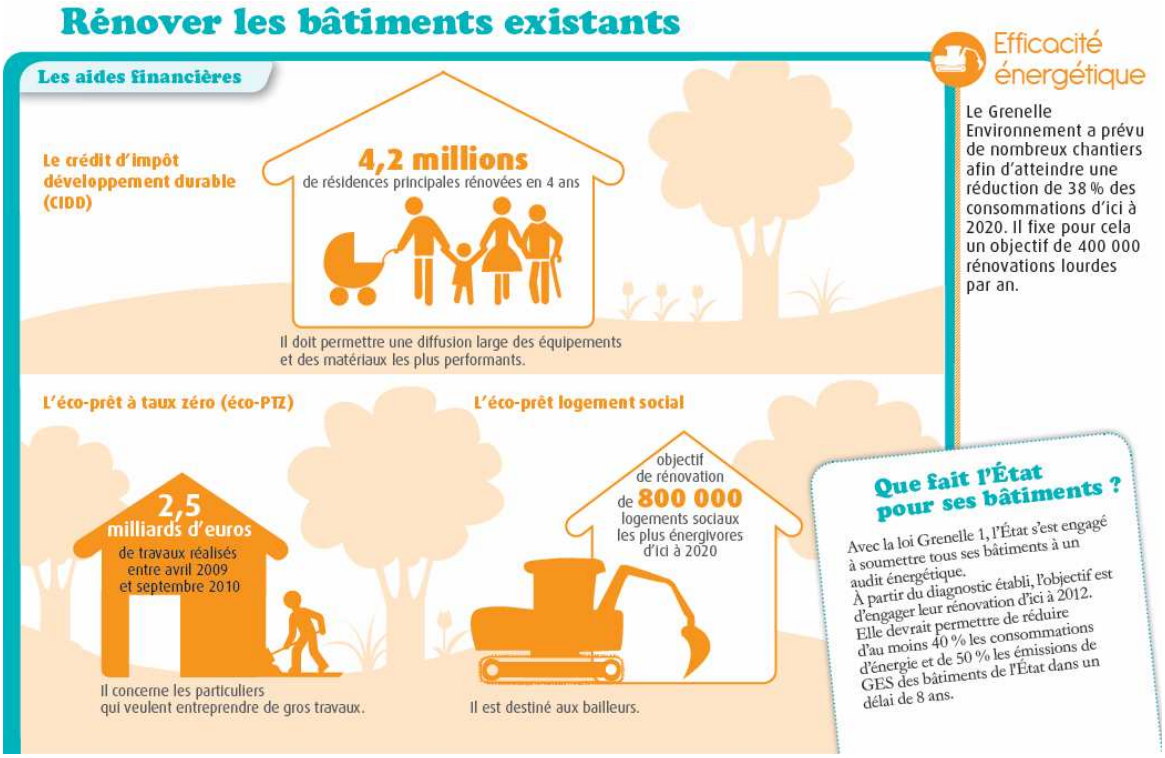
Rénover les bâtiments existants
Les aides financières
Le crédit d'impôt développement durable (CIDD)
4,2 millions
de résidences principales rénovées en 4 ans
Il doit permettre une diffusion large des équipements et des matériaux les plus performants.
Efficacité énergétique
Le Grenelle Environnement a prévu de nombreux chantiers afin d'atteindre une réduction de 38 % des consommations d'ici à 2020. Il fixe pour cela un objectif de 400 000 rénovations lourdes par an.
L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ)
2,5 milliards d'euros
de travaux réalisés entre avril 2009 et septembre 2010
Il concerne les particuliers qui veulent entreprendre de gros travaux.
L'éco-prêt logement social
objectif de rénovation de 800 000 logements sociaux les plus énergivores d'ici à 2020
Il est destiné aux bailleurs.
Que fait l'État pour ses bâtiments ?
Avec la loi Grenelle 1, l'État s'est engagé à soumettre tous ses bâtiments à un audit énergétique.
À partir du diagnostic établi, l'objectif est d'engager leur rénovation d'ici à 2012.
Elle devrait permettre de réduire d'au moins 40 % les consommations d'énergie et de 50 % les émissions de GES des bâtiments de l'État dans un délai de 8 ans.

Le secteur des transports

Les transports sont en France un responsable majeur de la consommation d'énergie finale et d'émissions de gaz à effet de serre : en 2009, avec 49,8 Mtep et 132 MteqCO2, les transports représentent 31,9 % de la consommation d'énergie finale en France et 26 % des émissions nationales. Mais surtout, si les émissions totales de la France ont diminué entre 1990 et 2009, celles des transports ont augmenté sur la même période.

Le grenelle de l'environnement a fixé l'objectif ambitieux de ramener d'ici 2020 les émissions des transports à leur niveau de 1990. Elle a défini une politique nouvelle qu'il s'agit de mettre en œuvre de manière déterminée.

Les politiques mises en oeuvre pour atteindre cet objectif reposent sur plusieurs axes :
- le soutien des modes de transports les moins émetteurs, pour les voyageurs comme pour les marchandises. C'est le report modal :
- l'amélioration de l'efficacité des modes de transports utilisés
- les changements de comportements
- le soutien aux nouvelles technologies

Comprendre le chiffre

Sur le 132 Mteq CO2 d'émissions dans les transports en 2009, près de 94 % sont dues au transport routier, l'aérien domestique représentant moins de 4%, le fluvial de l'ordre de 2 % et le ferroviaire moins de 1%.

o L'engagement national pour le fret ferroviaire

Pour les transports de marchandises, la loi Grenelle 1 a fixé l'objectif d'une part modale du non routier et du non aérien de 25 % à l'horizon 2020.

L'engagement national pour le fret ferroviaire est une des mesures phares prises pour atteindre cet objectif. Lancé en septembre 2009, il s'articule autour de huit axes :la création d'un réseau d'autoroutes ferroviaires cadencées, l'aide au développement du transport combiné, le développement des opérateurs ferroviaires de proximité, le développement du fret ferroviaire à grande vitesse entre les aéroports, la création d'un « réseau orienté fret », la suppression de goulets d'étranglement, l'amélioration de la desserte ferroviaire des grands ports français et enfin la modernisation de la gestion des sillons.

Résultats concrets

Deux autoroutes ferroviaires sont déjà en service : les lignes Perpignan-Luxembourg avec 4 allers-retours par jour et l'autoroute ferroviaire alpine.
Le transport combiné fait l'objet d'une attention particulière avec une aide de l'Etat augmentée de 50% depuis 2010 et un vaste chantier de modernisation des plates-formes multimodales notamment dans les grands ports maritimes du Havre et de Marseille.
La mobilisation en 2010 pour la mise en service d'opérateurs ferroviaires de proximité (OFP) a permis le lancement de quatre d'entre eux, en Languedoc Roussillon, en Auvergne, dans le Morvan et au grand port maritime de la Rochelle. Ces OFP font d'ores et déjà circuler des trains de fret sur le réseau ferré national.
Le réseau orienté fret se dessine avec de nombreuses actions liées à l'amélioration de la capacité, de la fiabilité, de l'interopérabilité et l'électrification des itinéraires.
Les études d'électrification sont en cours dans le cadre des contrats de projet Etat Région et de l'ENFF qui prévoit près de 700 M€ d'investissement pour ce programme.
Fin 2010, la signature d'accords de qualité des sillons entre RFF et SNCF Géodis et entre RFF et Europorte France concrétise le souci d'amélioration de la qualité du service proposé par RFF.

Pour approfondir les échanges engagés sur la situation du fret ferroviaire avec les membres du Comité national pour le développement durable et le Grenelle de l'environnement (CNDDGE), Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et Thierry MARIANI ont présidé lundi 30 mai une table ronde, qui a réuni l'ensemble des acteurs concernés.

La table ronde a été précédée d'une réunion des professionnels du secteur (administrations, gestionnaire du réseau ferré, organisme de sécurité ferroviaire, entreprises ferroviaires et clients), qui a permis d'examiner les difficultés concrètes rencontrées dans le développement de l'activité et d'identifier les axes de progrès. Les résultats de ces travaux ont fait l'objet d'une présentation aux membres du CNDDGE, qui a permis de partager les constats et d'enrichir le débat. Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et Thierry MARIANI, à l'issue de ces échanges, ont pu confirmer une série de mesures destinées à lever à court terme les freins au développement du fret ferroviaire.

o Le développement du transport collectif

➢ Les lignes à grande vitesse

Pour le transport de voyageurs, la Loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement prévoit de lancer la réalisation, d'ici à 2020, de 2000 km de lignes à grande vitesse (LGV) : la ligne Sud-Europe-Atlantique, la ligne Bretagne-Pays de la Loire, des lignes de l'arc méditerranéen, des lignes desservant l'Est de la France. Un programme supplémentaire de 2500 km sera par ailleurs défini.

- **Les transports en commun en site propre :**

Il est prévu de développer les transports collectifs en site propre hors Ile de France pour les porter en quinze ans à 1800 km (contre 329 existants en 2008).

Résultats concrets

Chantiers LGV en cours :
- Ligne à grande vitesse Est européenne (seconde phase) : travaux en cours (mi-2010 mi-2016), 106 km
- Ligne à grande vitesse Rhin-Rhône branche Est : travaux en cours, mise en service prévue en décembre 2011, 140 km

Lancement des chantiers prévu avant la fin de l'année :
- Ligne à grande vitesse Bretagne - Pays de la Loire : 182 km
- Ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique (Tours Bordeaux) : 340 km

Au total, c'est donc près de 800 km qui seront lancés d'ici la fin 2013

Transports Collectifs en Site Propre (TCSP) : 2 appels à projet déjà lancés par l'Etat en 2009 et 2010 :
- 1er appel à projets : 50 projets retenus, 400 km ; travaux engagés entre 2009 et 2011
- 2e appel à projets : 78 projets retenus, 622 km ; travaux engagés entre 2011 et 2013

Plus de 1000 km seront lancés ou déjà construits d'ici fin **2013**

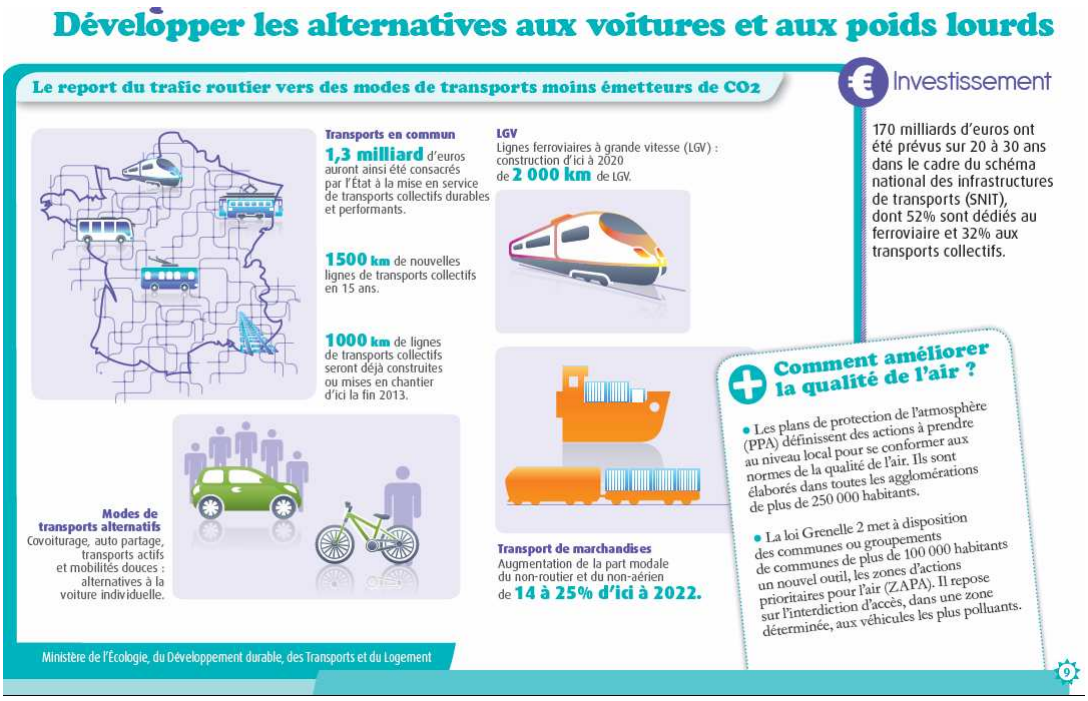
Développer les alternatives aux voitures et aux poids lourds
Le report du trafic routier vers des modes de transports moins émetteurs de CO2
Transports en commun
1,3 milliard d'euros auront ainsi été consacrés par l'État à la mise en service de transports collectifs durables et performants.
1500 km de nouvelles lignes de transports collectifs en 15 ans.
1000 km de lignes de transports collectifs seront déjà construites ou mises en chantier d'ici la fin 2013.
Modes de transports alternatifs
Covoiturage, auto partage, transports actifs et mobilités douces : alternatives à la voiture individuelle.
LGV
Lignes ferroviaires à grande vitesse (LGV) : construction d'ici à 2020 de 2 000 km de LGV.
Transport de marchandises
Augmentation de la part modale du non-routier et du non-aérien de 14 à 25% d'ici à 2022.
Investissement
170 milliards d'euros ont été prévus sur 20 à 30 ans dans le cadre du schéma national des infrastructures de transports (SNIT), dont 52% sont dédiés au ferroviaire et 32% aux transports collectifs.
Comment améliorer la qualité de l'air ?
• Les plans de protection de l'atmosphère (PPA) définissent des actions à prendre au niveau local pour se conformer aux normes de la qualité de l'air. Ils sont élaborés dans toutes les agglomérations de plus de 250 000 habitants.
• La loi Grenelle 2 met à disposition des communes ou groupements de communes de plus de 100 000 habitants un nouvel outil, les zones d'actions prioritaires pour l'air (ZAPA). Il repose sur l'interdiction d'accès, dans une zone déterminée, aux véhicules les plus polluants.
Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

o Le bonus-malus automobile

Le bonus-malus automobile est fondé sur les émissions de CO2 par kilomètre des véhicules neufs, il récompense par une prime l'achat des véhicules les moins émetteurs et pénalise l'acquisition des véhicules les plus émetteurs.

Résultats concrets

Les émissions moyennes des véhicules neufs en France sont passées de 149 g/km en 2007, à 140 g en 2008, 133 g en 2009 et 130 g en 2010 alors qu'avant la mise en oeuvre du dispositif la baisse était de l'ordre de 1,5 g par an. La moyenne des émissions des véhicules neufs vendus en France est ainsi la plus faible de l'UE.

Les gains

GES : 6,1 MteqCO2 à l'horizon 2020
EE : 2,2 Mtep à l'horizon 2020

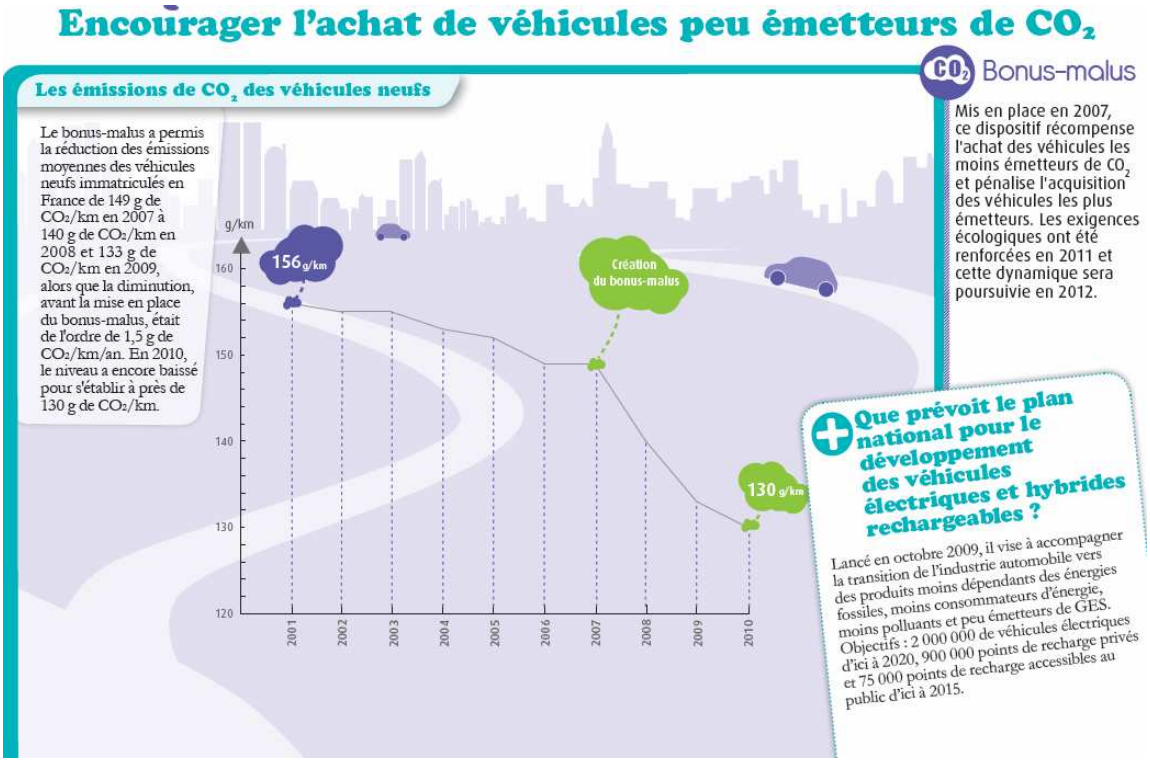
Encourager l'achat de véhicules peu émetteurs de CO_2
Les émissions de CO_2 des véhicules neufs
Le bonus-malus a permis la réduction des émissions moyennes des véhicules neufs immatriculés en France de 149 g de CO_2/km en 2007 à 140 g de CO_2/km en 2008 et 133 g de CO_2/km en 2009, alors que la diminution, avant la mise en place du bonus-malus, était de l'ordre de 1,5 g de CO_2/km/an. En 2010, le niveau a encore baissé pour s'établir à près de 130 g de CO_2/km.
g/km
160
150
140
130
120
156 g/km
Création du bonus-malus
130 g/km
2001
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
CO_2 Bonus-malus
Mis en place en 2007, ce dispositif récompense l'achat des véhicules les moins émetteurs de CO_2 et pénalise l'acquisition des véhicules les plus émetteurs. Les exigences écologiques ont été renforcées en 2011 et cette dynamique sera poursuivie en 2012.
Que prévoit le plan national pour le développement des véhicules électriques et hybrides rechargeables ?
Lancé en octobre 2009, il vise à accompagner la transition de l'industrie automobile vers des produits moins dépendants des énergies fossiles, moins consommateurs d'énergie, moins polluants et peu émetteurs de GES. Objectifs : 2 000 000 de véhicules électriques d'ici à 2020, 900 000 points de recharge privés et 75 000 points de recharge accessibles au public d'ici à 2015.

o La mobilité douce et active

De nombreuses mesures favorisent les modifications du comportement des acteurs afin d'inciter chacun à une mobilité plus sobre en énergie, moins émettrice de gaz à effet de serre et de particules et meilleure pour la santé:

Le covoiturage est encouragé par l'Etat qui travaille à apporter la sécurité juridique nécessaire à ce mode de déplacement. Un label « autopartage » est en cours de définition au niveau national Les transports actifs et les mobilités douces sont encouragés grâce à la prise en compte de la complémentarité vélo – transports collectifs dans le cadre des appels à projets sur le développement des transports en commun. La deuxième loi Grenelle a donné la possibilité pour les communautés de communes, d'agglomération ou urbaines de créer des services de vélos en libre service ; elle porte également obligation pour les personnes qui construisent des bâtiments à usage d'habitation ou tertiaire, dotés de places de stationnement, de prévoir des stationnements sécurisés des vélos. Par ailleurs, des mesures en faveur de l'éco-conduite ont été mises en œuvre autant pour les professionnels de la route que pour les particuliers.

Résultats concrets :

La création de l'agence française de l'information multimodale et de la billettique en août 2010 a pour but d'informer les voyageurs sur les réseaux de transport afin de faciliter l'intermodalité pour les passagers par le développement et la mise en réseau de systèmes d'information multimodale (SIM). : en plus des efforts déjà consentis par les collectivités pour améliorer les informations disponibles sur les transports publics, la création de cette agence a pour objectif de permettre un développement cohérent de l'ensemble de ces systèmes d'information au niveau national.

Les programmes des attestations scolaires de sécurité routière, épreuves organisées au collège ont été complétés pour y intégrer l'écoconduite.

Le premier colloque national sur la marche comme mode de déplacement est organisé par le MEDDTL en lien avec le ministère de la santé le 15 septembre.

La contribution énergie-climat européenne

La loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, dans son article 2 voté à l'unanimité par le Parlement, prévoyait que l'État étudie la création d'une contribution carbone ayant pour objet d'intégrer les effets des émissions de gaz à effet de serre dans les systèmes de prix. Afin d'éviter les distorsions de concurrence entre pays voisins, et de donner aux entreprises des signaux cohérents à l'échelle du marché unique européen, notamment en termes de politique de transport, la création de cette taxe doit se faire prioritairement au niveau européen.
La Commission européenne a présenté le 13 avril 2011 un projet relatif à la révision de la directive sur la taxation de l'énergie. L'objectif est que la directive révi sée entre en vigueur en 2013. La taxation reposerait alors sur deux composantes : d'une part, une taxation générale liée à la consommation énergétique et fondée sur le contenu énergétique et d'autre part une taxe liée aux émissions de CO_2. Le montant de la taxe sur le CO_2 s'élèverait à 20€ par tonne. Ce projet de révision de la directive taxation de l'énergie viendrait ainsi compléter le système d'échange de quotas (SCEQE) en mettant en place un signal prix sur le carbone sur les secteurs non soumis au SCEQE.

Cette proposition correspond au souhait français, depuis longtemps exprimé, d'une taxation européenne du carbone.

Le secteur de l'industrie

En 2009, le secteur industriel représente environ 21% de la consommation d'énergie finale de la France en 2009, soit 33 Mtep, en décroissance continue depuis les années 2000. En ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, le secteur de l'industrie représente 20 % du total des émissions de gaz à effet de serre de la France, soit 105 MteqCO2 – ce qui représente une réduction de 28 % par rapport à 1990. .

o Le système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE)

La directive européenne 2003/87/CE établissant un marché d'échange des permis d'émissions au sein de l'Union européenne a introduit depuis le 1er janvier 2005 un système de plafonnement et d'échange des émissions de gaz à effet de serre des principales activités industrielles et énergétiques de l'Union européenne. Cet instrument ciblé sur la lutte contre les émissions de gaz à effets de serre a cependant également un impact important sur l'efficacité énergétique du secteur industriel.
Après une période test de 2005 à 2007, le système est entré dans sa pleine application depuis 2008 pour une première période de 5 ans, jusqu'en 2012. Pendant la période test puis la première période, la France, comme chaque État membre, a établi un plan national d'affectation des quotas, suivi d'une allocation de ces quotas aux entreprises. Chaque entreprise est tenue de rendre, chaque année, un montant de quotas équivalent à ses émissions vérifiées. Les entreprises soumises à la directive peuvent ensuite échanger ces quotas sur le marché des permis d'émissions.

La révision de la directive SCEQE a été adoptée par le Parlement européen et le Conseil en décembre 2008 dans le cadre de l'adoption du paquet énergie climat. Elle permet d'élargir le d'étendre son champ d'application à de nouveaux gaz à effet de serre et à de nouveaux secteurs industriels, d'harmoniser au niveau européen les méthodes d'allocations des quotas aux industriels et de prévoir un dispositif de lutte contre le risque de fuites de carbone.

Résultats concrets

En France, les émissions des secteurs soumis à la directive SCEQE sont passées de 131,3 Mt CO2 en 2005, à 111,1 MtCO2 en 2009. En 2010, 964 installations exploitées par 570 entreprises, du secteur de l'énergie comme du secteur industriel, étaient soumises à cette directive. 1174 installations seront concernées à partir de 2013.

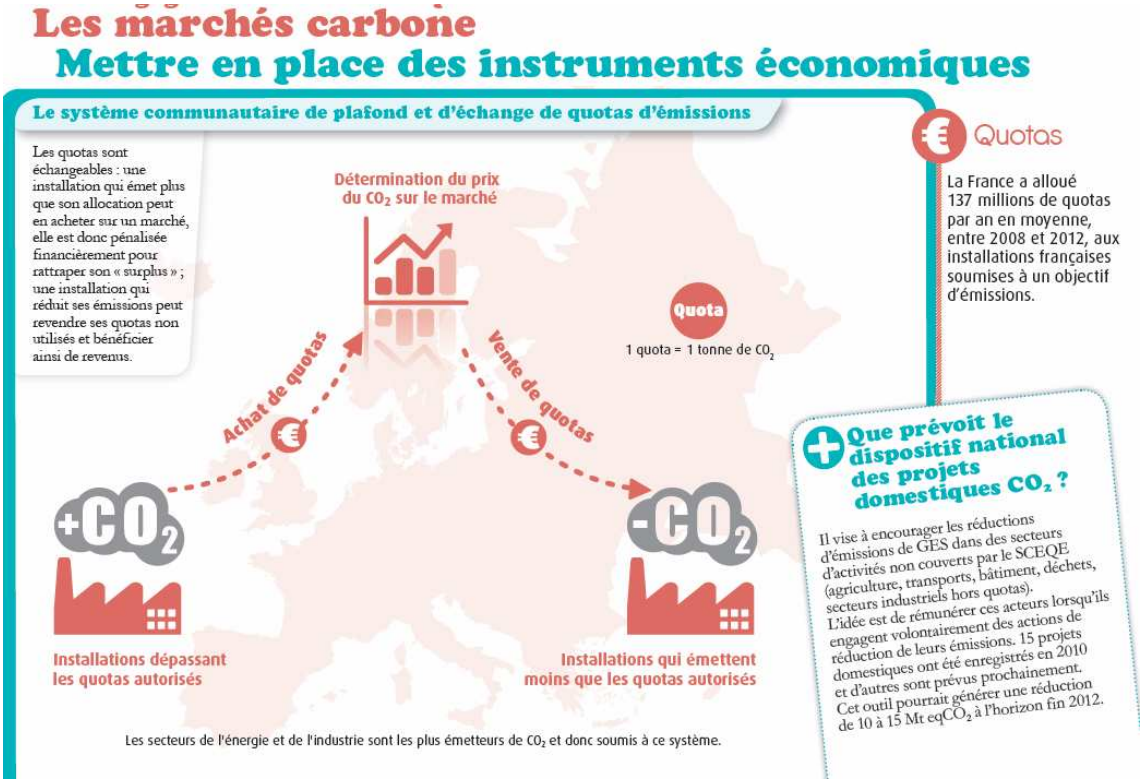
Les marchés carbone
Mettre en place des instruments économiques
Le système communautaire de plafond et d'échange de quotas d'émissions
Les quotas sont échangeables : une installation qui émet plus que son allocation peut en acheter sur un marché, elle est donc pénalisée financièrement pour rattraper son « surplus » ; une installation qui réduit ses émissions peut revendre ses quotas non utilisés et bénéficier ainsi de revenus.
Détermination du prix du CO_2 sur le marché
Quota
1 quota = 1 tonne de CO_2
Achat de quotas
Vente de quotas
+CO2
-CO2
Installations dépassant les quotas autorisés
Installations qui émettent moins que les quotas autorisés
Les secteurs de l'énergie et de l'industrie sont les plus émetteurs de CO_2 et donc soumis à ce système.
Quotas
La France a alloué 137 millions de quotas par an en moyenne, entre 2008 et 2012, aux installations françaises soumises à un objectif d'émissions.
Que prévoit le dispositif national des projets domestiques CO_2 ?
Il vise à encourager les réductions d'émissions de GES dans des secteurs d'activités non couverts par le SCEQE (agriculture, transports, bâtiment, déchets, secteurs industriels hors quotas). L'idée est de rémunérer ces acteurs lorsqu'ils engagent volontairement des actions de réduction de leurs émissions. 15 projets domestiques ont été enregistrés en 2010 et d'autres sont prévus prochainement. Cet outil pourrait générer une réduction de 10 à 15 Mt eqCO_2 à l'horizon fin 2012.

o L'innovation technologique et les pôles de compétitivité

Quatre pôles de compétitivité s'inscrivent directement dans la thématique énergie et orientent un ou plusieurs de leurs domaines d'action stratégique vers l'efficacité énergétique en lien avec la promotion des énergies renouvelables (Capénergies, DERBI, Tenerrdis et S2E2).

Les pôles	Les domaines d'action stratégiques
Capenergies	La maîtrise de la demande en énergie, le solaire, l'éolien, l'hydraulique les énergies marines et la géothermie, la biomasse et les bioénergies, l'hydrogène et le stockage de l'énergie, le couplage et intégration des systèmes énergétiques, la fission, la fusion.
DERBI	Energies renouvelables appliquées au bâtiment et à l'industrie.
Tenerrdis	Développer la production d'énergies renouvelables (solaire, biomasse, hydraulique) et assurer leur transformation sur des vecteurs d'énergie actuels et futurs (électricité, chaleur et hydrogène). Optimiser l'utilisation de ces énergies dans les secteurs du bâtiment et des transports.
S2E2	Les projets du Pôle S2E2 ont comme dénominateur commun l'obtention de gains significatifs en matière d'efficacité énergétique et portent sur les matériaux, les procédés, les composants, les systèmes ou sous-systèmes, ou les produits finis.

Ce mouvement, incontestable dès l'origine de la politique des pôles , est confirmé depuis la phase 2.0 des pôles (2008), marquée par la signature de contrat de performance et de feuilles de route stratégique Etat/pôles. Ces 4 pôles sont associés à travers le réseau des pôles énergie, lancé en 2008.

L'intégration des problématiques liées à l'efficacité énergétique prend de l'ampleur depuis plusieurs appels à projets du Fonds Unique Interministériel, support de financement des projets de pôles de compétitivité. Elle a l'avantage d'associer de nouveaux pôles à sa dynamique (System@tic, Advancity).

Enfin, l'efficacité énergétique apparaît comme un thème porteur pour les deux réseaux de pôles de compétitivité créés en 2009 et 2010 et parrainées par le MEDDTL. Elle est ainsi au centre des priorités du réseau Bâtiment durable, qui réunit 19 pôles, dont les pôles énergie et le nouveau pôle Alsace Energivie centré sur les solutions à énergie positive dans le bâtiment**.** Elle apparaît également comme évidente pour le réseau Ecotech, qui a lancé des groupes de travail thématiques destinés à susciter de nouveaux axes de recherche, comme « Usine éco-efficiente et milieux confinés » et « Métrologie, instrumentation des milieux ».

Principaux projets de recherche en relation avec l'efficacité énergétique retenus lors des derniers appels à projets

Appel à projet	Acronyme du projet	Pôle chef de file	Autres pôles	Description sommaire
7ème	RWU	S2E2	ELOPSYS	Réduction d'un facteur mille de la consommation de veille des équipements récepteurs de télécommande
7ème	SYSPACTE	DERBI		Intégration au bâtiment de systèmes thermo-électriques innovants pour applications chauffage, rafraîchissement et VM double flux
9ème	CORTECS	S2E2	MICROTECHNIQUES	Gestion intelligente et économe des équipements d'une salle d'opération
9ème	EnergeTIC	MINALOGIC		Conception d'un système de gestion d'un data-centre énergétiquement optimisé
9ème	RIDER	DERBI		Développement d'un système d'information innovant permettant d'optimiser l'efficacité énergétique d'un groupe de bâtiments
10ème	COOL IT	SYSTEM@TIC		Optimisation de l'énergie nécessaire au fonctionnement d'une infrastructure informatique - centre de calcul
10ème	EconHome v2	SYSTEM@TIC	MINALOGIC	Réduction de la consommation électrique des équipements du réseau domestique
11ème	DELIGHT	MINALOGIC	TENERRDIS	Solution complète d'éclairage optimisé
11ème	ENERSTOCK3	S2E2	TENERRDIS	Stockage hybride (hydro + batterie) adapté au contexte spécifique des réseaux électriques îliens

11ème	EPIT 2.0	SYSTEM@TIC	ADVANCITY et TENERRDIS	Système d'information ouvert de gestion de l'énergie dans les éco-quartiers
11ème	MONISOL	TENERRDIS	SYSTEM@TIC	Monitoring intelligent des installations solaires
11ème	SERVEAU.02	ADVANCITY		Progiciel d'instrumentation, ingénierie et gestion de l'efficience environnementale et énergétique de la ville

o Les filières vertes : la France s'est engagée dans l'organisation des filières industrielles d'avenir

La France s'est engagée dans l'organisation des filières industrielles d'avenir, afin d'être en mesure de proposer les technologies et services permettant la transition vers une économie verte. La démarche filière verte doit répondre à trois défis majeurs :

- soutenir l'émergence de nouveaux métiers ou activités, ainsi que de champions pour le marché national ou l'export ;
- accompagner les mutations que devront connaître les métiers de certains secteurs ;
- adapter les dispositifs existants, ou en créer de nouveaux le cas échéant, pour l'orientation et la qualification de la main d'œuvre vers les secteurs en développement. Une vingtaine de filières stratégiques de l'économie verte en termes de potentiel de croissance et d'emploi ont été identifiées en décembre 2009

Les filières identifiées sont notamment les réseaux énergétiques intelligents, les énergies renouvelables, mais également le bâtiment à faible impact environnemental, les activités de recyclage et de valorisation des déchets, la chimie verte – chimie du végétal , la logistique et la gestion de flux …

Résultats concrets

Sur chacune des filières identifiées, une concertation a été menée en 2010 avec les acteurs de façon à identifier les priorités d'actions et à élaborer en 2011 des plans d'actions visant à développer et structurer ces filières stratégiques de l'économie verte dans le cadre d'une politique industrielle ambitieuse.

Etat exemplaire et collectivités territoriales

L'État et les collectivités territoriales jouent un rôle primordial en matière de maîtrise des émissions de gaz à effet de serre et d'efficacité énergétique, non seulement à travers la gestion de leur patrimoine et leurs activités directes, mais aussi dans le cadre de l'exercice de leurs compétences (en matière d'urbanisme par exemple pour ce qui concerne les collectivités).

Afin d'accompagner les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de leurs politiques climatiques et énergétiques, les Contrats de Projets État Régions (CPER) constituent un outil privilégié : dans le cadre de la contractualisation entre l'État et les régions (contrats de projets pour la période 2007-2013), l'État a retenu comme priorité l'appui aux plans climat-énergie régionaux et finance, par le biais de l'ADEME, à hauteur de 76 M€ par an les actions territoriales sur l'énergie (actions d'économies d'énergie et développement des énergies renouvelables).

o Circulaire Etat exemplaire

La circulaire du Premier Ministre du 3 décembre 2008, relative à l'exemplarité de l'État au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics, fixe les objectifs de l'État en termes d'éco-exemplarité. Cette circulaire reprend et complète la circulaire du 28 septembre 2005 relative au rôle exemplaire de l'État en matière d'économies d'énergie. Les indicateurs suivants ont été retenus :

- Audits énergétiques du patrimoine bâti des services centraux des administrations : 40 % du patrimoine en 2009 et 100 % en 2010 ;
- Achat d'outils experts permettant le suivi des consommations des fluides (eau, gaz, électricité, chauffage) ;
- Mesure des dépenses énergétiques en 2009 et réduction de 10 % de ces dépenses en 2010 ;
- Achat d'au moins 80 % en 2009 et 85 % de véhicules respectant le seuil d'émissions du bonus écologique (respectivement 130 gCO2/km émis en 2009 puis 125 gCO2/km en 2010) ;
- Mesure de la quantité de papier achetée en 2009 et objectif de réduction de 20 % en 2010 ;
- Mesure des stocks à la fin de 2010 d'imprimantes et photocopieurs avant fixation d'objectifs de diminution des stocks dans les années à venir ;
- Examen des actions de communication visant à sensibiliser les agents des ministères au développement durable (indicateur 2010).

Résultats concrets (année 2009)

- Tous les ministères ont remis un Plan Administration Exemplaire, constituant le socle des actions à venir en faveur de l'éco-exemplarité ;
- Audits énergétiques : fin 2009, 12 ministères sur 13 avaient satisfait l'objectif consistant à lancer des audits énergétiques à hauteur de 40 % des bâtiments ; 5 d'entre eux déclaraient même avoir réalisé des audits sur 100 % de la surface de leur patrimoine occupé dès l'année 2009 ;
- Tous les ministères ont acquis un outil expert de suivi des fluides ; 4 ministères ont déjà commencé à mettre en œuvre cet outil au sein de leurs bâtiments ;
2 793 véhicules achetés émettant moins de 130 grammes de CO2 par kilomètre (88,6 % des achats de véhicules) ;
- Les données concernant les achats de papier, d'imprimantes et les dépenses énergétiques ont été collectées, constituant un état zéro, qui servira à évaluer les progrès réalisés ultérieurement.

o Territorialisation des politiques climatiques et énergétiques

Les collectivités sont incitées depuis le plan climat national de 2004 à élaborer des **plans climat territoriaux** déclinant dans leurs compétences propres une véritable politique climatique et énergétique locale.

Les lois Grenelle 1 et 2 ont généralisé cette démarche et rendu obligatoire l'approbation d'un plan climat-énergie territorial (PCET) pour les collectivités de plus de 50 000 habitants avant le 31 décembre 2012.

La loi Grenelle 2 (article 68) a également renforcé l'articulation et la cohérence des actions à chaque échelle de territoire en définissant un nouveau cadre de référence stratégique régional : **les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie** que les Régions et l'État doivent réaliser d'ici juillet 2011.

Ces schémas, co-élaborés par les préfets de région et les présidents des conseils régionaux, définissent les orientations régionales et stratégiques en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de lutte contre la pollution atmosphérique, d'amélioration de la qualité de l'air, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation au changement climatique.

Résultats concrets

Plus de 200 plans climat-énergie territoriaux sont aujourd'hui élaborés ou en cours d'élaboration, que ce soit au niveau régional, départemental ou à l'échelle des grandes agglomérations.

Le secteur de l'agriculture

La consommation d'énergie finale de l'agriculture en France s'est élevée à 4,1 Mtep en 2009, soit 2,6 % de la consommation totale d'énergie finale de la France. Les émissions de gaz à effet de serre d'origine agricole représentent en revanche, en 2009, 107 MteCO2 (hors puits de carbone dans les sols agricoles), soit 21 % des émissions nettes françaises. L'agriculture reste en effet le principal secteur émetteur de méthane et de protoxyde d'azote.

Le puits forestier lié à l'utilisation des terres, à leur changement d'affectation et à la forêt (UTCF) au titre de la Convention Cadre des Nations Unis sur le Changement Climatique, atteint, en 2009, 64 MteCO2, il permet de compenser près de 14 % des émissions brutes nationales de gaz à effet de serre.

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, plusieurs objectifs ont notamment été fixés :
- accroître la maîtrise énergétique des exploitations afin d'atteindre un taux de 30% d'exploitations agricoles à faible dépendance énergétique d'ici 2013 ;
- développer la démarche de certification environnementale des exploitations agricoles afin que 50 % des exploitations agricoles puissent y être largement engagées en 2012 ;
- développer la mobilisation des bois, à hauteur de 12 Mm3/an d'ici 2012 et 20 Mm3/an d'ici 2020.

o Le plan de performance énergétique des exploitations agricoles

Le plan de performance énergétique des exploitations agricoles, traduction concrète de l'objectif du Grenelle de l'environnement visant « à accroître la maîtrise énergétique des exploitations afin d'atteindre un taux de 30% d'exploitations agricoles à faible dépendance énergétique d'ici 2013 », intervient, depuis 2009, en faveur de :
- la sensibilisation et le conseil auprès des professionnels agricoles en matières d'économies d'énergie, de production d'énergies renouvelables et de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- la réduction des consommations d'énergie ;
- le développement des énergies renouvelables.

Résultats concrets

Depuis 2008, **10 bancs d'essais régionaux** se sont ajoutés aux cinq existants.
Concernant le développement de la méthanisation agricole, plus de 1**20 projets ont reçu un avis favorable** lors des deux appels à projet lancés en 2009 et 2010
Près de **4000 diagnostics énergétiques** ont été financés dans le cadre du plan de performance énergétique des exploitations agricoles.

Les gains

Le réglage des tracteurs permettrait une réduction des émissions de l'ordre de 0,2 MteCO2/an en 2020. Le développement de la méthanisation agricole permettrait une réduction des émissions liées aux effluents d'élevage comprise entre 0,2 et 0,4 MteCO2/an en 2020.

Sensibilisation, information, formation

La sensibilisation du grand public à l'égard des économies d'énergie et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre porte principalement sur deux catégories d'actions :
- des actions de sensibilisation afin d'accroître de manière générale la sensibilité de la population aux enjeux de la maîtrise de l'énergie et de la lutte contre le changement climatique ;
- des actions d'information qui permettent d'orienter le comportement des agents économiques.

o Espaces Info Energie

Les Espaces Info Énergie constituent une source importance d'information en matière d'efficacité énergétique : nés d'une initiative de l'ADEME en 2001 et grâce au soutien des collectivités partenaires, les Espaces Info Energie servent à conseiller les particuliers sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

Résultats concrets

En 2010, 192 000 contacts ont été réalisés par les 400 conseillers du réseau et se sont traduits par la réalisation de travaux à hauteur de plus de 405 millions d'euros.

Les gains

L'impact environnemental direct des EIE en 2010, évalué par l'ADEME, correspond à une réduction des émissions de GES de 145 kteqCO2.

o Formation au bilan carbone

La loi Grenelle 2 prévoit que les personnes morales de droit privé de plus de 500 salariés (250 en outre-mer) ainsi que les personnes de droit public employant plus de 250 personnes, l'État et les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants réalisent d'ici la fin 2012 et tous les 3 ans ensuite un **bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre**. Par ailleurs, il convient de souligner que depuis plusieurs années, l'ADEME a développé une méthodologie de réalisation des bilans carbone et qu'elle propose des formations au bilan carbone, tant à destination des professionnels que des enseignants.

En 2010, plus de 2 200 professionnels ont été formés, ainsi que 80 enseignants.

La Loi Grenelle 2 vise également à mieux informer les acteurs du transport pour favoriser une moindre consommation d'énergie en rendant obligatoire l'affichage CO2 des prestations de transport.

D'ores et déjà, les transporteurs routiers développent des actions vertueuses en matière d'efficacité énergétique dans le cadre de la « charte CO2 : les transporteurs s'engagent » qui concerne plus de 50.000 poids lourds et qui va désormais être étendue au transport routier de voyageurs.

Lutte contre la précarité énergétique

- **Création d'un programme national d'aide à la rénovation thermique « Habiter mieux »**

Géré par l'ANAH, ce programme bénéficie de 500 millions d'euros, issus des Investissements d'Avenir, qui seront complétés par des financements directs de l'ANAH estimés à 600 millions d'euros et par une contribution des fournisseurs d'énergie à hauteur de 250 millions d'euros. Ce dispositif alloue :
- une aide complémentaire aux propriétaires occupants modestes, réalisant des travaux permettant un gain énergétique d'au moins 25 % (aide allant de 1 100 d'euros à 1 600 d'euros) ;
- un accompagnement spécifique avec une subvention de 300 euros en secteur programmé à 430 euros en diffus pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage des propriétaires.
Le programme « Habiter mieux » devrait permettre 300 000 rénovations entre 2010 et 2017.

- **Création d'un observatoire de la précarité énergétique**

La préoccupation de la précarité énergétique a conduit en mars 2011 à la création d'un observatoire de la précarité énergétique (mars 2011) et à améliorer les performances thermiques des habitats par la mise en place, au niveau national et local, de mesures spécifiques.

L'observatoire de la précarité énergétique a pour objectifs de :
- mieux mesurer les phénomènes de précarité énergétique ;
- assurer le suivi des aides financières publiques et privées apportées aux ménages précaires ;
- assurer le suivi des actions, des initiatives locales ou nationales, pour en mesurer les impacts et en partager les expériences.

Soutien à l’innovation : point d’étape sur les investissements d’avenir

Les investissements d'avenir consacrent des moyens importants aux projets de recherche et développement allant dans le sens d'une meilleure efficacité énergétique.

Parmi les crédits dont l'ADEME est opérateur, ce sont ainsi plus de 1,3 milliard d'euros qui seront affectés au soutien de tels projets. On peut citer notamment les appels à manifestations d'intérêt suivants :
- optimisation de la chaîne de traction pour les véhicules thermiques (140M€, lancement en mars 2011) ainsi que pour les véhicules électriques et hybrides (240M€, lancement juin 2011)
- secteur ferroviaire (150M€, lancement été 2011)
- secteur maritime et fluvial (100M€, lancement été 2011)
- bâtiments et îlots à énergie positive (100M€, lancement en novembre 2010)
- réseaux électriques intelligents (210M€, lancement été 2011, qui s'ajoutent à 40M€ affectés au titre du fonds démonstrateur de recherche)

D’autres programmes participent à ces enjeux comme le programme "Habiter mieux" doté de 500 M€ (voir page 36) ou le dispositif des prêts verts qui doit accompagner les investissements productifs des entreprises dans des équipements améliorant l'empreinte environnementale des entreprises.

Exemples concrets d'actions
en faveur de l'efficacité énergétique

BOSCH Rodez - Fabrication d'équipements automobiles pour moteur diesel

L'usine BOSCH de Rodez dans l'Aveyron est spécialisée dans la fabrication d'injecteurs pompes et de bougies pour l'automobile. Le site emploie1 800 personnes et réalise un chiffre d'affaires annuel de 230 millions d'euros. Le site est certifié ISO 14001 depuis 2003.

En 2005, l'usine initie une démarche d'optimisation énergétique. C'est le début du partenariat entre l'ADEME et le site BOSCH Rodez. La réalisation d'un diagnostic des installations permet d'identifier les gisements d'économies ainsi que la faisabilité technique et économique des solutions à mettre en œuvre. Immédiatement un programme d'amélioration pluriannuel de deux postes clef (l'éclairage et l'air comprimé) sont mis en place. L'intérêt de la démarche est rapidement confirmé : réduction de la consommation d'électricité de 65% sur l'éclairage et de 40% sur l'air comprimé.
Alors que les premiers résultats confirment l'intérêt de ces démarches, **un programme d'action global d'envergure baptisé Excellence Energie. En 2007 les objectifs semblent ambitieux : -30% de réductions des consommations globales d'énergie et -15% de réduction des émissions de CO2 d'origine énergétiques pour 2012.**
Tous les postes de consommation font l'objet d'une attention particulière : l'air comprimé et l'éclairage bien entendu, mais également la production de froid, les systèmes de ventilation, les moteurs process, l'isolation des bâtiments, les installations de chauffage …. Les EnR ne sont pas laissées de coté. Le site étudie la possibilité de recourir à la géothermie et installe des panneaux photovoltaïques et maintenant une solution bois énergie grâce au Fond Chaleur

Facteur clef de réussite, la mise en place d'un système de gestion technique centralisé, connecté à plus de 120 points de mesures aux endroits stratégiques de l'usine, permet de mesurer, contrôler et agir sur les consommation d'énergie au quotidien. Au delà des moyens humains dédiés au programme Excellence Energie, c'est l'ensemble du personnel qui participe à la mise en œuvre du programme. Dès 2010, **les objectifs fixés pour 2012 sont atteints et même dépassés !**
Le site enregistre une réduction de ses consommations d'électricité de 28% (-7,4 GWh/an) soit une diminution de la facture de 10,5% malgré la hausse du prix de l'électricité et du gaz naturel. Dans le même temps les émissions annuelles de CO2 du site ont diminués de 20% (-1150 tonnes CO2/an). Le programme d'action continue à se déployer et de nouveaux projets, comme par exemple l'installation d'une chaudière bois, émergent.

De surcroît, depuis la réalisation d'un Bilan Carbone en 2009, le champ des actions envisagées dépasse le cadre des consommations directes d'énergies du site pour se préoccuper également des émissions indirectes liées à l'utilisation de matières premières, des fournitures et des déplacements de personnes autours de l'usine.

Les démarches volontaires engagées depuis 2005 sur l'efficacité énergétique et la lutte contre le changement climatique ont valu au site d'obtenir en 2007 de la part de la communauté européenne les labels GREEN LIGHT et MOTOR CHALLENGE ainsi que l'AWARD MOTOR CHALLENGE en 2009.
En interne au groupe, Rodez est le site pilote à l'échelle européenne et mondiale sur la question de l'efficacité énergétique et de la réduction des émissions des gaz à effet de serre.

Le site est également l'un des rares site industriels français à obtenir (dés 2008) des CEE non standard ; Une deuxième vague de CEE est obtenue en 2009 pour un total de 14,2 GWh cumac et 16,3 GWh supplémentaires sont en cours d'instruction suite à une nouvelle demande en 2010.

Le coût des démarches entreprises s'élève à environ 900 000 € pour des économies annuelles sur la facture d'énergie de près de 500 000 € soit un temps de retour sur investissement global inférieur à 1,8 an.

Contacts :

Jean BASTIEN, Responsable département des Fonctions Techniques
Jean.Bastien@fr.bosch.com – Tel : 05 65 67-75 34 / 06 86 36 87 95

Vincent LAMIC,Responsable énergie, département des Fonctions Techniques
vincent.lamic@fr.bosch.com – tel : 05 65 67 78 58

Albert WEITTEN, Directeur BOSCH Rodez - Tel: 05 65 67 75 00

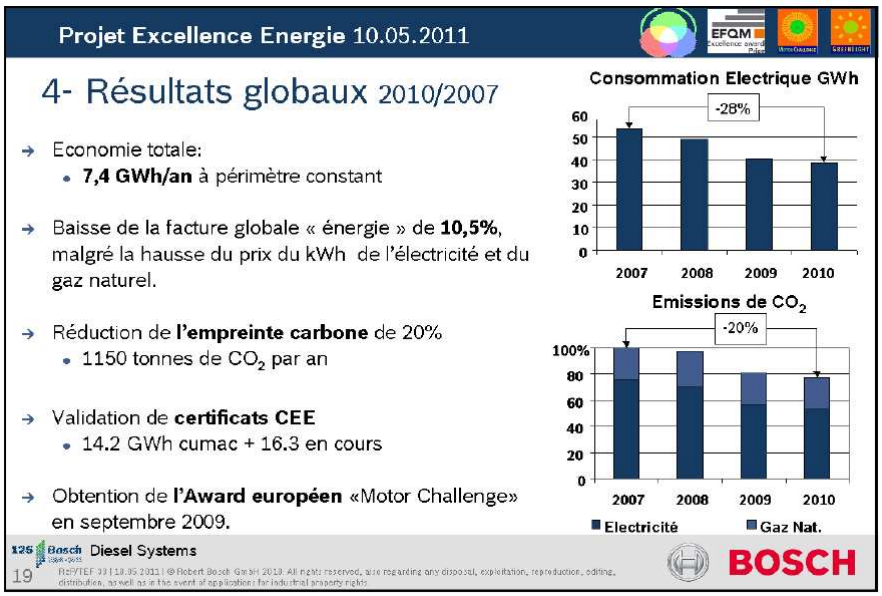

Bouygues Immobilier
Bouygues Immobilier, leader de la promotion immobilière privée en France et en Europe, compte 1343 collaborateurs au 31 décembre 2009, pour un chiffre d'affaires de 2 989 millions d'euros en 2009. Présent au travers de 33 implantations sur l'hexagone et 4 en Europe, Bouygues Immobilier développe depuis 50 ans pour ses clients des projets immobiliers résidentiels, tertiaires et commerciaux couvrant plus de 230 villes. Bouygues Immobilier est le premier promoteur certifié ISO 9001 en France.

Green Office®, un nouvel éco système
Conscient de l'impact environnemental de ses immeubles, Bouygues Immobilier, leader de la promotion en France, a souhaité lancer une nouvelle génération d'immeubles tertiaires, économiques et respectueux de l'environnement : Green Office®. Le parti pris architectural et énergétique retenu pour ces bâtiments allié à un comportement plus attentif des utilisateurs dans l'entreprise, permettra de minimiser la consommation énergétique de ces immeubles et de produire, à l'échelle d'une année, plus d'énergie qu'ils n'en consomment pour leur fonctionnement, dans le respect du confort des occupants. Dès l'amont, le calcul de la consommation de Green Office® intègre le fonctionnement du bâtiment (chauffage, ventilation, éclairage…) ainsi que les consommations énergétiques quotidiennes des utilisateurs (informatique, bureautique…). Le premier de ces immeubles est situé à Meudon (92). Green Office® sera le premier d'une nouvelle génération de bâtiments tertiaires à énergie positive.

Green Office® Meudon : un concept innovant couronné de succès
Initié par Bouygues Immobilier en 2008 et conçu par Ion Enescu du cabinet d'architectes Atelier 115,
Green Office® Meudon marque l'émergence d'une nouvelle génération d'immeubles de bureaux aux performances inégalées.

Parmi ses atouts figure le bénéfice économique et environnemental substantiel qu'il génère pour son utilisateur par rapport à un immeuble de niveau RT2005 : Avec une consommation globale de 62 kWh/m²/an en énergie finale, l'optimisation énergétique de Green Office ® permet 65 % d'économies d'énergie et une réduction des émissions de CO2 de 400 tonnes par an. L'architecture bioclimatique de Green Office® Meudon favorise le bien-être des occupants : matériaux sains, lumière naturelle, volumes de travail agréables. L'immeuble offre également une régulation thermique naturelle sans climatisation et un confort acoustique avec des panneaux acoustiques pour chaque trame de bureau. Dans un souci de confort, chaque collaborateur peut piloter l'éclairage, les stores, la consigne de chauffage et les brasseurs d'air, et devient éco-responsable en bénéficiant d'un bilan énergétique personnalisé. L'immeuble produit à l'échelle d'une année plus d'énergie renouvelable qu'il n'en consomme grâce à :
- une centrale photovoltaïque comprenant 4 200 m² de panneaux, qui permet d'assurer une production annuelle de 450 000 kW/h ;
- une chaudière cogénération à l'huile végétale produisant simultanément chaleur et électricité.

Green Office® Meudon bénéficie d'une double certification environnementale – HQE® et BREEAM Europe Office 2008, niveau « excellent », - et d'une labellisation « BBC Effinergie ».

Par ailleurs, un contrat de performance énergétique (CPE) déjà signé avec l'exploitant-mainteneur de l'immeuble garantira aux utilisateurs le bilan des consommations et le montant des charges. Le coût global pour l'utilisateur sera donc au final inférieur au coût du marché d'un bâtiment classique. L'exploitant mènera aussi la certification HQE Exploitation de Green Office®. Enfin, cet immeuble a reçu la « pyramide d'argent 2011, prix de l'innovation ».
Fort de son expertise en matière de pilotage énergétique au niveau de l'immeuble avec Green Office®, Bouygues Immobilier se lance désormais dans le pilotage énergétique à l'échelle du quartier, à travers le projet IssyGrid® avec la ville d'Issy-les-Moulineaux et huit acteurs majeurs dans leur secteur.

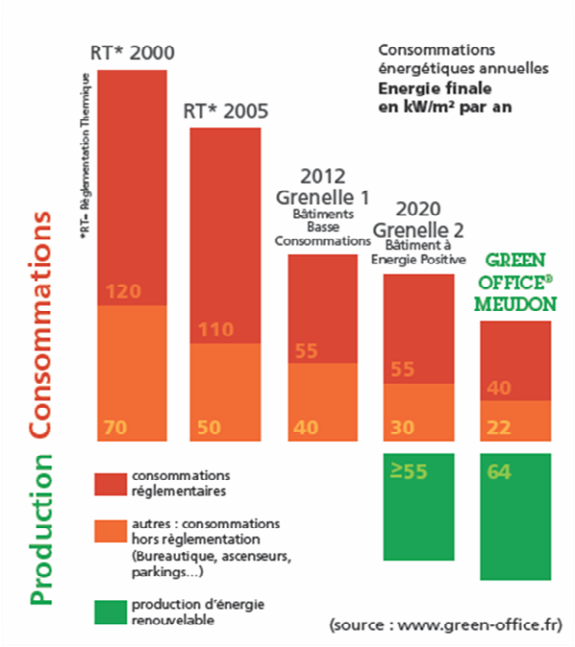

Contact Presse Bouygues Immobilier :
Valérie Petitbon – Véronique Guilloton
3, bd Gallieni, F-92445 Issy-les-Moulineaux Cedex
Tél : 01 55 38 25 25 fax : 01 47 12 96 45
Email : VPB@bouygues-immobilier.com -
vguillot@bouygues-immobilier.com
www.bouygues-immobilier.com

Chaque consommateur d'énergie électrique détient une partie des réponses pour mieux maîtriser la demande d'énergie et participer à l'équilibre entre production et consommation d'électricité… Véritable enjeu du réseau intelligent, l'effacement des pointes de consommation permet de réduire fortement les coûts des consommateurs, les émissions de CO2 et d'améliorer le rendement de l'investissement. C'est un énorme atout pour assumer les 500 heures annuelles durant lesquelles la demande est trop forte.

Pour assurer l'équilibre de l'offre et de la demande d'énergie électrique, lisser les pics de consommation et contribuer ainsi à la sobriété énergétique, EnergyPool, grâce au partenariat financier, technologique et humain de Schneider Electric, a développé un savoir-faire technologique unique sur le marché de la modulation de la consommation électrique. La société est aujourd'hui le premier agrégateur d'effacement de gros consommateurs d'électricité en France (gros sites industriels, type sidérurgie ; gros consommateurs diffus, type grande distribution, etc. qui représentent plus de 50% de la consommation en France).

EnergyPool développe des technologies proposant de répondre à trois impératifs pour atteindre une meilleure sobriété énergétique :

- Baisser la consommation électrique pendant les périodes de pointes ;
- Utiliser l'électricité excédentaire dans les heures creuses ;
- Apprendre à stocker l'électricité dans les process.

La solution innovante d'EnergyPool consiste à **créer une centrale électrique virtuelle capable d'abaisser les pointes de consommation ou de consommer dans les périodes creuses**.

Exemples d'effacements réalisés

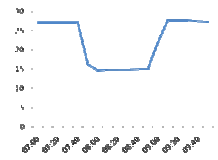

Effacement monosite d'une durée d'une heure

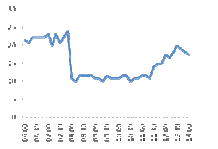

Effacement multisite d'une durée de quatre heures

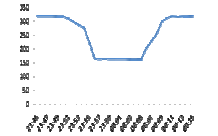

Agrégation de 6 sites pour un effacement de dix minutes

La réussite du modèle provient d'une application extrêmement fine et professionnelle des méthodes de modulation : chaque site est géré en temps réel, machine par machine et contrôlé par un pilotage central comparable à la gestion d'un centre de production d'énergie. La gestion en pool des gros consommateurs permet de limiter le recours à des systèmes de production thermiques aux heures de pointe et de réduire les émissions de gaz à effet de serre issues de la production d'électricité. En période creuse, l'énergie excédentaire est par ailleurs mobilisée et mise au service des mêmes gros consommateurs, la société activant directement des machines contrôlées et désignées en temps réel à partir de son centre de pilotage.

Avec EnergyPool, chaque gros consommateur d'électricité (plus de 10MW répartis sur un ou plusieurs sites) a la possibilité de :

- développer une marge de flexibilité dans ses outils de production ou ses installations ;
- valoriser ses capacités de modulation de sa consommation d'électricité ;
- valoriser ses moyens d'autoproduction (groupes électrogènes, cogénération, solaire, éolien...) aux heures de pointe ou en heures creuses.

Aujourd'hui, **EnergyPool représente 80% du marché français de l'effacement électrique** et occupe une position de leader au niveau mondial. La société maîtrise une **centrale virtuelle de 1000 MW de consommation électrique effaçable en France**, pilotée 24/7 depuis son centre d'exploitation à Chambéry (Rhône-Alpes).

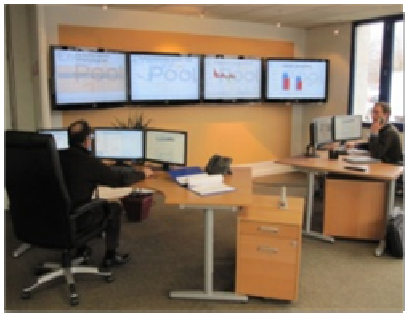

www.energy-pool.eu

Reconnu pour sa fiabilité et son savoir-faire, EnergyPool a été retenu par RTE pour la première ouverture de la réserve rapide française aux gros consommateurs. Ce sujet de sûreté était réservé jusque-là aux seuls producteurs fiables pour dépanner le réseau en moins de 13 minutes, 365 jours par an. La demande en France augmente environ de 2 GW par an, l'effacement pourrait augmenter du double et permettre de robustes économies aux consommateurs, aux producteurs et à l'Etat, tout en assurant une meilleure qualité de service 24h/24h.

Contact Schneider Electric :

Véronique ROQUET MONTEGON - Directeur des Relations Presse & Publiques Corporate
Tel : +33 (0)1 41 29 70 76 - Port. : +33 (0)6 86 49 05 77
Email: veronique.roquet-montegon@schneider-electric.com

En France, l'énergie finale est consommée à 23% dans l'industrie, 31% par les transports et 43% dans le bâtiment. Beaucoup a déjà été fait dans l'industrie, c'est dans le bâtiment que seront demain réalisés les principaux gains contribuant à la sobriété énergétique...

Le programme d'innovation collaboratif HOMES (Habitat et bâtiments Optimisés pour la Maîtrise de l'Energie et les Services) a pour but de doter chaque bâtiment de solutions d'efficacité énergétique active pour atteindre la meilleure performance énergétique. D'une durée de quatre ans (2008-2012), le Programme est soutenu par OSEO, établissement public d'aide à l'entrepreneuriat et à l'innovation. Piloté par Schneider Electric, HOMES regroupe treize partenaires industriels et acteurs de recherche : CEA, CIAT, CSTB, Delta Dore, EDF, INPG, Philips Lighting, Radiall, Schneider Electric, Somfy, STMicroelectronics, Watteco, Wieland Electric. Ensemble, ces acteurs complémentaires de la gestion du bâtiment conçoivent des solutions pour la conception, le pilotage et le contrôle des bâtiments résidentiel et tertiaire, neuf et existant en Europe.

Comment concilier développement technologique et performance énergétique ?

Pour concevoir ses solutions le programme s'est organisé en cinq grands domaines de recherche :

1. **Analyser les enjeux** – Des études de cadrage ont été réalisées pour: identifier les attentes des parties prenantes, analyser les leviers d'efficacité énergétique ; quantifier le parc des bâtiments, spécifier les besoins en termes de confort, de valeurs d'usage ; comprendre le jeu réglementaire et normatif en place et en devenir.
2. **Intégrer des technologies** – émergentes ou existantes aux besoins des prototypes et en particulier les technologies pervasives pour concevoir des solutions à coût accessible, avec une mise en œuvre et une utilisation faciles.
3. **Contrôler de façon optimisée les consommations** – En réduisant le besoin d'énergie dans chaque local/zone, tout en privilégiant le confort et l'efficacité ; en optimisant l'approvisionnement de ces besoins par le pilotage fin des équipements, en gérant les différentes sources d'énergie, leur coûts et leur disponibilité.
4. **Mesurer la performance effective** – et fournir des indicateurs explicites, mobilisateurs aux différentes parties prenantes des bâtiments, qu'ils soient occupants, gestionnaires, responsables de la maintenance ou propriétaires.
5. **Disposer d'outils efficaces** – de conception, de mise en œuvre, et de commissionnements tels que les simulateurs, ou les maquettes numériques.

Premiers résultats

A ce jour, les premiers prototypes fonctionnels ont été livrés (ci-dessous) et sont actuellement testés sur des plateformes expérimentales

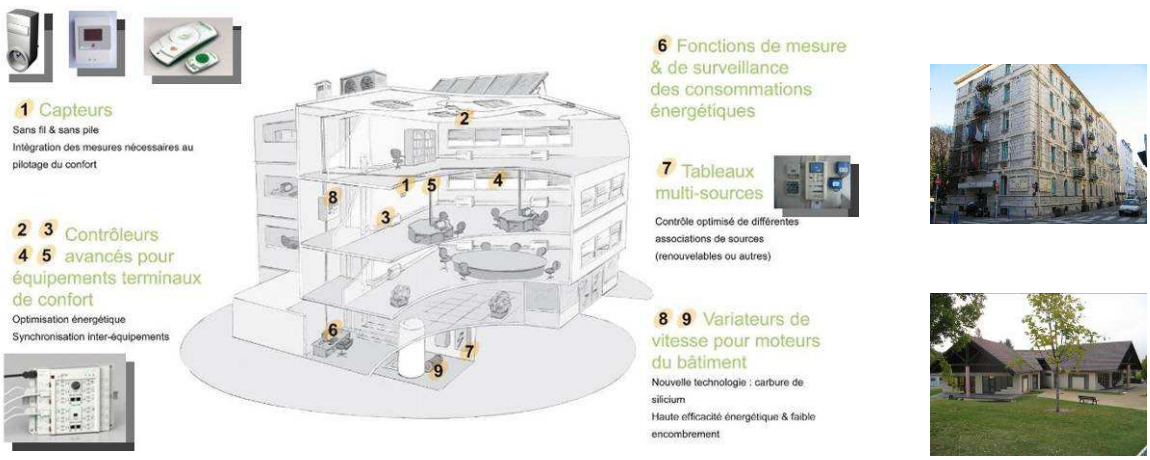
1 Capteurs
Sans fil & sans pile
Intégration des mesures nécessaires au pilotage du confort
2 3 Contrôleurs
4 5 avancés pour équipements terminaux de confort
Optimisation énergétique
Synchronisation inter-équipements
6 Fonctions de mesure & de surveillance des consommations énergétiques
7 Tableaux multi-sources
Contrôle optimisé de différentes associations de sources (renouvelables ou autres)
8 9 Variateurs de vitesse pour moteurs du bâtiment
Nouvelle technologie : carbure de silicium
Haute efficacité énergétique & faible encombrement

HOMES : un programme d'innovation soutenu par OSEO regroupant 13 partenaires

www.homesprogramme.com

Des travaux ont été menés sur cinq sites pilotes en exploitation. Les premiers résultats observés valident les architectures et les méthodologies déployées par le programme HOMES avec **des économies d'énergie observées allant de 20% (résidentiel collectif) à 57% (enseignement) en améliorant le confort d'usage des occupants.**

Contact Schneider Electric :

Véronique ROQUET MONTEGON - Directeur des Relations Presse & Publiques Corporate
Tel : +33 (0)1 41 29 70 76 - Port. : +33 (0)6 86 49 05 77
Email: veronique.roquet-montegon@schneider-electric.com

GROUPE PREMAT - Transporteur routier de marchandises

Composée de **400 personnes - dont 350 conducteurs**, d'un parc moteur de 300 véhicules et avec un chiffre d'affaires de près de 40 M€, le Groupe PREMAT est le leader en Ile de France du transport en vrac de marchandises. Cette entreprise familiale, dont le siège est au Plessis- Pâté (91), regroupe 4 pôles d'activités :

- ✓ Société MICHEL PREMAT : Transport et distribution de produits pétroliers
- ✓ Société des TRANSPORTS PREMAT (S.T.P.) : Transport d'agrégats, de matériaux, de céréales, de lixiviats, balayage et transports exceptionnels
- ✓ FRANCILIENNE DE TRANSPORTS ET DE SERVICES (F.T.S.): Transport de produits pulvérulents minéraux et alimentaires
- ✓ TRANSPORTS ROUTIERS DE MATERIAUX (T.R.M.) : Transport de déchets

Aujourd'hui, devant la nécessité environnementale, la société PREMAT poursuit son engagement par des actions ciblées permettant de réduire les émissions de CO_2 :

- ✓ A travers ses conducteurs par des formations permanentes à l'éco conduite, par le compagnonnage des jeunes conducteurs et l'analyse des accidents avec un organisme de prévention afin de limiter les conduites à risques et les mauvaises pratiques.
- ✓ A travers ses véhicules par un plan de renouvellement annuel du parc en intégrant les normes EURO 4 et 5, par l'équipement de boites de vitesse robotisées, par l'utilisation de lubrifiants « éco fluides » et par une gestion citoyenne et particulièrement performante des pneumatiques.
- ✓ Au niveau du flux de transports, par le développement d'outils informatiques (embarqués ou non) permettant d'optimiser les flux improductifs.
- ✓ Au niveau sociétal par une communication « permanente » afin de sensibiliser les conducteurs sur leur impact sur l'environnement, par une meilleure gestion des déchets, par la mise en place de stages de récupération de points.
- ✓ Sur leur site, par l'utilisation des normes H.Q.E. sur nos aires de stationnement & stockage

Le Groupe PREMAT souhaite accélérer ses efforts même en cette période difficile, en faisant de cette nécessité un atout pour demain.

L'engagement dans la démarche « Objectif CO_2, les transporteurs s'engagent », démarré fin 2008 avec l'ADEME par la signature de la Charte, a été pour l'entreprise le moyen de trouver une cohérence entre un axe économique, environnemental et sociétal.

Les chiffres clés de l'engagement (décembre 2008 à décembre 2010) :

- ✓ 350 000 euros d'investissements
- ✓ 1,3 millions d'euros d'économies réalisées grâce à la démarche
- ✓ Moins 8% de consommations de carburants et de réduction de CO2 sur une année pleine
- ✓ Moins 10,3% de gains en émissions de CO_2 ramenées aux t.km réalisées

Ces résultats montrent les efforts réalisés (optimisation des trajets ; moins de parcours à vide, meilleur taux de chargement avec des véhicules mieux remplis, 733 journées de formations éco-conduite, équipements logiciel, système de gestion, matériel (système stopéco permettant de couper les moteurs).

Ils sont supérieurs de 3 % aux objectifs affichés lors de la signature de la charte en 2008 (5 %). Comme l'ensemble du plan d'actions n'a pas totalement été mis en oeuvre, cela prouve qu'il reste encore des gains possibles. Aussi, fort de ce succès, et parce que l'ensemble du personnel, sensibilisé, est conquis par cette démarche vertueuse, PREMAT souhaite reconduire son engagement et signer une deuxième Charte pour la période de 2011 à 2013, en visant un objectif de + 1 à + 1,5 % de réduction des consommations et des émissions.

Contact : Philippe PREMAT PDG - 01.69.88.15.01

www.guidetopten.fr
Le premier guide d'achat des produits de la maison et du bureau à plus forte performance énergétique !

L'énergie est un des enjeux majeurs du développement durable. Pour les consommateurs, devenir acteurs du changement est désormais possible en un clic.

Le site internet www.guidetopten.fr référence les produits dont la performance énergétique est la meilleure du marché et dont la consommation d'eau ou de carburant la plus faible.

Ampoules, lave-linge, lave-vaisselle, voitures, congélateurs, réfrigérateurs, téléviseurs et écrans d'ordinateur disponibles à la vente sont ainsi recensés puis analysés pour constituer une sélection des meilleurs appareils dans chacune des catégories. Ces informations, accompagnées de recommandations pour une utilisation optimale, sont ensuite mises à disposition gratuitement du grand public via internet sur le site www.guidetopten.fr (également disponible dans une version adaptée pour Smartphones).

Pour le gros électroménager, une pastille topten eco signale le fait que le produit figure parmi les moins chers du marché. Écologie rime enfin durablement avec économie.

Informer les consommateurs….
A l'affût permanent des nouveaux produits et à l'écoute d'un marché en constante évolution, le guide Topten suit une méthodologie très rigoureuse. Pas de tests en laboratoire (mises à part certaines lampes basse consommation), mais des experts énergie qui étudient les marchés, font de comparaisons internationales, établissent pour chaque type de produit des critères de sélection et collectent auprès des industriels les renseignements (labels et indications des fabricants, déclarations de marchandise, résultats de tests effectués par des Instituts reconnus) nécessaires à la vérification de l'information divulguée et au recalcul, lorsque le produit s'y prête, de l'indice d'efficacité énergétique. Les chefs de produits des fabricants, importateurs et de la grande distribution sont donc consultés sur les données des produits sans avoir cependant aucune influence sur la sélection.

Les consommateurs individuels ne peuvent avoir une image globale de la performance énergétique des milliers de références disponibles sur le marché. C'est la raison pour laquelle Topten réalise cette analyse et la présente de manière simple, efficace et gratuite.

Les tableaux Topten :

- Mettent à disposition des consommateurs un choix de plus ou moins 10 modèles par catégorie de produit, les plus économes en énergie.
- Informent sur toutes les fonctions des produits qui intéressent les consommateurs (ex. dimensions, photographie, types de programme, prix d'achat moyen, vitesse d'impression, etc.).
- Informent sur le coût total : le prix d'achat *et* la facture d'eau et d'électricité sur la durée de vie de l'appareil.
- Comparent avec un modèle énergivore non recommandé mais qui existe vraiment sur le marché (le consommateur voit ce qui peut se passer s'il ne fait pas attention lors de l'achat).
- Évoluent avec la performance du marché. Les listes sont mises à jour deux fois par an et les critères de sélection sont réexaminés : si le marché progresse, Topten progresse avec lui et continue de sélectionner les modèles les plus performants.

… pour mieux convaincre les distributeurs et fabricants

L'objectif de cette diffusion d'information via le site www.guidetopten.fr va au delà de l'information du consommateur. Topten cherche à dialoguer avec les fabricants et les distributeurs pour les encourager à fabriquer et sélectionner des appareils plus performants du point de vue énergétique et environnemental.

Pour ce faire, Topten travaille avec tous les maillons de la chaîne du marché :

- les consommateurs - plus le nombre de visiteurs est élevé, plus nous sommes entendus (en moyenne, 120 000 visiteurs par an).
- les acheteurs professionnels publics et privés qui ont un pouvoir de prescription et assurent un meilleur emploi des ressources publiques ou une meilleure performance économique en adoptant les critères de sélection Topten pour leurs appels d'offres,
- les distributeurs qui pourront utiliser le logo Topten et notre caution institutionnelle en magasin ainsi que notre savoir faire pour former leurs vendeurs,
- les fabricants qui voient leurs efforts récompensés lorsque leurs meilleurs produits sont mis en avant par une organisation neutre et impartiale,
- les médias qui cherchent à informer sur les produits, l'énergie et l'environnement,
- les ONG et décideurs qui travaillent à une utilisation plus judicieuse de l'énergie et peuvent s'appuyer sur l'outil Topten (action concrète et immédiate) et les analyses Topten (quels instruments pour transformer le marché vers plus d'efficacité énergétique).

Topten en France et à l'international

Topten est un des rares projets à avoir été initié par un partenariat entre une ONG environnementale, le WWF France, et une association de consommateurs, la CLCV, exprimant une volonté commune d'agir pour les économies d'énergie. Topten bénéficie depuis le commencement et jusqu'à ce jour du soutien des pouvoirs publics qui cautionnent sa méthodologie : l'ADEME et le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transport et du Logement.

Le site www.guidetopten.fr fait partie d'un réseau international de 16 pays (projet Euro-Topten coordonné par l'ADEME – www.topten.eu), ce qui permet :

- d'atteindre une certaine "masse critique" pour s'adresser à des fabricants qui sont organisées au niveau Européen si ce n'est mondial, et parler d'une même voix en faveur des économies d'énergie,
- de disposer d'un réseau d'assistance technique pour évaluer les différents produits et une d'expertise pour l'élaboration de réglementations (par exemple pour la Directive Éco Conception).

Topten existe également aux États-Unis et en Chine (où le contenu carbone du kWh est tel que les économies d'électricité ont un impact encore plus important qu'en Europe).

Contact

Guide Topten
Sophie Attali
Tel : 01 8394 8209
sattali@guidetopten.fr